



Quand la division sexuée du travail est entravée : handicap et arrangements conjugaux en France

Célia BOUCHET*

Résumé

S'il est connu que la division sexuée du travail rémunéré et non rémunéré au sein des couples hétérosexuels est structurée par le genre et la classe sociale, le rôle du handicap reste largement négligé. À partir d'une analyse de données de l'enquête Emploi en continu, cette étude révèle que les couples dans lesquels un·e ou les deux partenaires présentent des limitations durables sont moins souvent biactifs que ceux sans limitation, et que, lorsque la femme est concernée, la spécialisation parentale y est moins marquée. L'analyse thématique des entretiens biographiques menés auprès de 37 adultes handicapé·es met en évidence les expériences subjectives et les arbitrages réalisés dans l'organisation du travail rémunéré et domestique, en fonction des configurations professionnelles des couples et des influences sociales sous-jacentes. Les restrictions rencontrées par les hommes et les femmes, respectivement en matière d'emploi et de travail domestique, mènent à des ajustements circonstanciels dans la division sexuée du travail, sans pour autant abolir les normes de genre qui la sous-tendent. Cette tension entre contraintes matérielles et normes symboliques est conceptualisée à travers le concept de restrictions à la division sexuée du travail.

Mots-clés

handicap, division du travail, emploi, travail non rémunéré, rôles de genre, méthodes mixtes

Un consensus s'affirme aujourd'hui sur la nécessité de penser la division sexuée du travail à l'intersection des rapports de classe et de race (Carbonnier et Morel, 2018 ; Cartier *et al.*, 2018). En revanche, le handicap demeure souvent absent des modèles théoriques, alors qu'il constitue un système à la fois matériel et symbolique, inscrit dans une structure plus large d'inégalités (Bouchet, 2024), et se traduit par des restrictions vécues par les personnes ayant des déficiences ou des maladies chroniques dans l'ensemble des sphères sociales (Shakespeare, 2013 ; Mitra, 2018). Les personnes

* Laboratoire interdisciplinaire d'évaluation des politiques publiques (Sciences Po) et laboratoire interdisciplinaire pour la sociologie économique (Conservatoire national des arts et métiers).

Courriel : celia.bouchet@sciencespo.fr

Traduit par Céline Michaud



handicapées⁽¹⁾ font ainsi face à des désavantages spécifiques, tant dans le travail rémunéré que dans les activités non rémunérées. En France, en 2023, sur les 40,9 millions d'individus en âge de travailler (15-64 ans), 6,8 millions (soit environ 1 sur 6) déclaraient être limités dans leurs activités quotidiennes en raison d'un problème de santé de longue durée, ou disposaient d'une reconnaissance administrative de leur handicap. Leur taux d'emploi atteignait 52 %, contre une moyenne nationale de 68 %. Par ailleurs, près de 1 personne sur 20 (4,6 %) dans cette tranche d'âge déclarait des restrictions sévères dans la réalisation des tâches domestiques courantes, telles que les achats, les travaux ménagers ou les formalités administratives (DREES, 2024).

Les recherches sur la famille appréhendent généralement le handicap sous un angle médical et le présentent comme une charge pour la famille (Bixby, 2023), en particulier dans le cas des mères d'enfants handicapés (Guyard *et al.*, 2013 ; DeRigne et Porterfield, 2017) et des autres membres du foyer qui réduisent leur activité professionnelle ou se retirent du marché du travail afin d'assurer une aide informelle (Bauer et Sousa-Poza, 2015 ; Cheneau, 2019). Par ailleurs, le rôle des personnes handicapées dans l'organisation de la division du travail au sein des ménages demeure peu étudié.

Ce biais, fondé sur un système faisant des personnes valides la norme sociale, compromet l'évaluation de la justesse des travaux généraux en sciences sociales concernant les personnes handicapées. Par exemple, les recherches actuelles mobilisent trois facteurs clés pour expliquer la division du travail rémunéré et non rémunéré : la disponibilité temporelle, les ressources économiques et les rôles de genre (Perry-Jenkins et Gerstel, 2020 ; Dominguez-Folgueras, 2022). Ces cadres d'analyse sont rarement appliqués aux personnes handicapées. Or le handicap est susceptible d'influencer chacun des facteurs. Les restrictions d'accès à l'emploi limitent le temps que les personnes handicapées peuvent consacrer au travail marchand (Anand et Ben-Shalom, 2014 ; Shandra, 2018) et les exposent à un risque de pauvreté – même si, dans certains pays comme la France, les minima sociaux liés au handicap peuvent constituer un filet de sécurité (Palmer, 2011). Par ailleurs, les hommes et les femmes handicapé-es sont souvent présumé-es incapables d'assumer les rôles traditionnels associés à leur genre, ou dévalorisé-es en cas de difficultés effectives à remplir ces rôles (Gerschick et Miller, 1995 ; Shuttleworth *et al.*, 2012 ; Frederick, 2017 ; Doé, 2019).

La présente étude examine la manière dont le handicap influence la division sexuée du travail au sein des couples hétérosexuels français, grâce à une

(1) Dans cet article, l'emploi de l'expression « personne handicapée » permet d'insister sur les désavantages systémiques rencontrés par les personnes vivant avec une déficience (un corps altéré au regard des normes de santé et de fonctionnement) ou une maladie chronique, au-delà des seules situations de restrictions (ou « situations de handicap »). L'exposition durable et répétée à des situations de handicap est caractérisée ici comme une position sociale, un « statut de handicap », par analogie à « statut parental » ou au « statut migratoire ».

approche par méthodes mixtes. Dans un premier temps, la phase quantitative s'appuie sur une régression logistique multinomiale à partir d'une source statistique de grande ampleur – les enquêtes Emploi en continu réalisées en France entre 2013 et 2019 – pour analyser les configurations genrées d'emploi dans les couples. Elle évalue en particulier la répartition du travail rémunéré au sein de 41 824 couples hétérosexuels, en fonction du statut de handicap de chaque partenaire (défini comme la présence de limitations durables dans les activités quotidiennes dues à un problème de santé) et de leur statut parental (au moins un enfant de moins de 18 ans). Dans un second temps, la phase qualitative explore les processus sous-jacents qui structurent cette division du travail, en analysant l'articulation entre travail rémunéré et non rémunéré à partir d'une analyse thématique d'entretiens biographiques approfondis menés auprès de 37 personnes ayant grandi avec des conditions contrastées associées à des limitations durables dans les sociétés occidentales : 20 personnes avec une déficience visuelle et 17 personnes dys.

Les résultats des volets quantitatif et qualitatif montrent que les arrangements conjugaux des personnes handicapées présentent des caractéristiques spécifiques, qui s'écartent des modèles traditionnels de division sexuée du travail. L'article introduit le concept de *restrictions à la division sexuée du travail*, qui rend compte des ajustements matériels apportés aux rôles de genre traditionnels pour faire face aux obstacles liés au handicap, tout en indiquant que ces adaptations sont perçues comme des exceptions, sans remise en cause fondamentale des normes de genre sous-jacentes.

I. Problématiser le handicap et la division sexuée du travail

1. Le modèle de couple biactif au défi des inégalités d'emploi liées au handicap

Au cours des quatre dernières décennies, les couples biactifs (entendus ici dans une acception restreinte de deux personnes en emploi) sont devenues la forme d'arrangement familial la plus courante dans les pays industrialisés, supplantant le modèle traditionnel de l'homme pourvoyeur de ressources (ou *male breadwinner*) (Blossfeld et Drobnic, 2001). Si cette évolution coïncide avec une hausse du nombre de couples faisant le choix délibéré de ne pas avoir d'enfant (Blackstone et Stewart, 2012), elle reflète surtout une tendance croissante des mères à conjuguer activité professionnelle et responsabilités familiales (Yavorsky *et al.*, 2015 ; Maruani, 2017). En 2024, dans les pays de l'OCDE, environ deux tiers des couples ayant au moins un enfant de moins de 14 ans étaient biactifs (OECD, 2024). Toutefois, des spécialisations différenciées des femmes et des hommes en matière de parentalité continuent de nourrir des inégalités professionnelles. Ainsi, de nombreuses femmes se retirent du marché du travail après la naissance d'un enfant pour assumer les charges domestiques et parentales

(Pailhé et Solaz, 2012 ; Wood et Marynissen, 2019). Plus largement, la répartition de l'emploi au sein des couples hétérosexuels dépend de facteurs structurels tels que les conditions du marché du travail ou le niveau d'instruction de chacun-e des partenaires (Steinbring *et al.*, 2024).

Parmi les situations individuelles influençant les trajectoires d'emploi, le statut de handicap se doit d'être pris en compte. Les personnes handicapées ont, en moyenne, un accès à l'emploi plus limité que leurs homologues valides du même sexe, cette probabilité diminuant encore avec la sévérité des limitations (Parodi et Sciulli, 2012 ; Bouchet, 2021b). Par ailleurs, le handicap s'articule avec le genre dans la structuration des opportunités professionnelles, comme le montre une littérature croissante sur le sujet (Ballo, 2019 ; Ballo, 2023 ; Maroto *et al.*, 2019 ; Boudinet, 2024). Les écarts d'emploi entre personnes handicapées et personnes valides sont davantage marqués chez les hommes que chez les femmes ; toutefois, en termes absolus, ce sont les femmes handicapées qui présentent les taux d'emploi les plus faibles (Pettinicchio et Maroto, 2017 ; Collet et Lhommeau, 2022). Par ailleurs, l'absence d'emploi d'un homme pour motif de maladie ou de handicap constitue une configuration fréquente dans les ménages où la femme est la principale pourvoyeuse de revenus (Kramer et Kramer, 2016 ; Blom et Hewitt, 2020). En outre, les données disponibles indiquent que les personnes apportant une aide familiale informelle – en particulier les femmes – ont une probabilité plus faible d'être en emploi que les personnes n'assurant pas ce rôle (Bauer et Sousa-Poza, 2015). Si la majorité des recherches portent sur l'aide informelle de manière générale, plusieurs études se sont spécifiquement intéressées aux comportements sur le marché du travail en réaction aux problèmes de santé d'un ou une partenaire. Ces travaux montrent que les partenaires-aidant-es réduisent souvent leur temps de travail ou quittent leur emploi (Jeon et Pohl, 2017 ; Anand *et al.*, 2022 ; Bondoux, 2024). De tels résultats suggèrent l'existence de configurations atypiques d'emploi au sein des couples hétérosexuels comprenant une ou plusieurs personnes handicapées. Toutefois, une comparaison systématique des couples dans lesquels ni l'un-e ni l'autre des partenaires, seulement l'homme, seulement la femme ou les deux partenaires sont concerné-es par un handicap reste à mener. De plus, il est nécessaire d'examiner si les disparités de spécialisation parentale entre les femmes et les hommes, observées dans la population générale, s'appliquent également aux parents handicapé-es, un groupe encore peu étudié par la recherche (Rivera Drew, 2009).

2. Les rouages de la division sexuée du travail à travers l'expérience du handicap

Dans les couples hétérosexuels, la division du travail rémunéré est étroitement liée à celle du travail non rémunéré (responsabilités domestiques et parentales). Ce constat invite à analyser les processus qui sous-tendent ces divisions à l'aide d'un cadre articulant trois dimensions centrales : la disponibilité temporelle,

les ressources économiques et les rôles de genre (Perry-Jenkins et Gerstel, 2020 ; Dominguez-Folgueras, 2022).

La disponibilité temporelle désigne le temps dont une personne dispose hors de l'emploi rémunéré. Par exemple, lorsqu'un-e des parents est sans emploi, il ou elle est plus susceptible d'assumer une part accrue des responsabilités parentales (Pailhé et Solaz, 2008). Or certaines études montrent que, pour les parents handicapé-es, le temps libéré par l'absence d'activité professionnelle est en partie contrebalancé par le surtravail nécessaire à l'accomplissement des tâches domestiques dans des environnements peu adaptés – qui inclut notamment de gérer la fatigue (Payne et McPherson, 2010) ou d'apprendre, puis d'accomplir les tâches parentales sans disposer des aménagements adéquats (Rosenblum *et al.*, 2009).

Les ressources économiques renvoient à la fois aux écarts de revenus entre partenaires, qui peuvent influencer les rapports de pouvoir dans le couple (Usdansky et Parker, 2011), et à leur niveau absolu, qui conditionne notamment l'autonomie financière des femmes (Gupta, 2006). En cas de handicap, les prestations sociales jouent un rôle essentiel en compensant partiellement l'absence de revenus d'activité (Rivera Drew, 2009). Ainsi, certaines mères handicapées renoncent à l'idée d'un emploi à temps partiel par crainte de perdre ce soutien financier (Malacrida, 2019). Cependant, même en tenant compte de ces allocations, un écart de revenus subsiste entre personnes valides et personnes handicapées (Maroto *et al.*, 2019), qui est susceptible de créer une forme de dépendance économique au sein des couples (Bouchet, 2021a) et de peser sur les négociations autour du partage des tâches ménagères et parentales.

Enfin, les rôles de genre renvoient à des pratiques façonnées par les identités de genre, les valeurs et les normes sociales. La recherche afférente porte essentiellement sur la manière dont les actions quotidiennes des couples participent à « faire le genre⁽²⁾ » (*doing gender*) (West et Zimmerman, 1987) ou, à l'inverse, à le remettre en question (*undoing gender*) (Deutsch, 2007 ; Risman, 2009).

La littérature consacrée aux expériences vécues des personnes handicapées met en lumière une diversité de perceptions et de réactions face aux stigmatisations, au croisement du genre et du handicap. Nombre d'individus s'appuient sur des modèles de masculinité hégémonique (Gerschick et Miller, 1995 ; Kilkey et Clarke, 2010), de féminité hégémonique ou de maternité idéale (Thomas, 1997 ; Payne et McPherson, 2010) pour se conformer aux attentes sociales. Certaines femmes handicapées vont même au-delà des standards de bonne

(2) Dans les études sur le genre, l'expression « faire le genre » (*doing gender*) fait référence à la manière dont les individus se comportent selon leur genre dans leurs interactions quotidiennes, produisant et reproduisant ainsi les attentes de la société. Par exemple, les couples hétérosexuels biactifs dans lesquels la femme prend en charge la plupart des tâches ménagères et parentales, et qui considèrent cela comme juste, peuvent être considérés comme « faisant le genre ». Ces attentes forment un cadre qui conditionne l'appréciation des individus. En revanche, les couples qui s'écartent des schémas traditionnels du genre, comme les couples non cohabitants où le ou les enfants vivent avec leur père, peuvent être considérés comme « défaisant le genre ».

maternité pour éviter toute désapprobation sociale (Grue et Lærum, 2002 ; Malacrida, 2009). Dans d'autres cas, cependant, les stigmatisations fondées sur le handicap peuvent inciter les personnes à prendre leurs distances vis-à-vis des normes de genre, à travers des pratiques et des principes alternatifs (Gerschick et Miller, 1995).

Par ailleurs, les perspectives subjectives des personnes handicapées permettent de donner sens aux processus de décision qui articulent les trois dimensions étudiées : disponibilité temporelle, ressources économiques et rôles de genre. Bien que ces dimensions soient souvent analysées séparément (Dominguez-Folgueras, 2022), une approche intégrée du genre (Risman, 2018) invite à considérer leurs imbrications matérielles et symboliques. Par exemple, certains travaux interrogent la manière dont les hommes, lorsqu'ils perdent leur emploi et disposent de plus de temps, réajustent (ou non) leur participation au travail non rémunéré. Une première approche, s'appuyant sur les théories de déploiement du genre (*gender display*) (Brines, 1994) et de neutralisation de la déviance de genre (*deviance neutralization*) (Greenstein, 2000), suggère que ces hommes réduiraient leur implication dans la sphère domestique afin de réaffirmer leur conformité aux rôles de genre traditionnels. À l'inverse, la théorie de la transférabilité des tâches (Solaz, 2005 ; Pailhé et Solaz, 2008) soutient que les hommes sont susceptibles de prendre en charge davantage de tâches domestiques après la perte d'un emploi, avec un transfert entre partenaires de certaines tâches qui échapperaient aux logiques de spécialisation. Les enquêtes qualitatives permettent de relier les dimensions matérielles et symboliques de la division du travail par le biais des récits de processus, c'est-à-dire des « histoires où toutes les étapes répondent à une logique, une logique qui peut parfois se révéler aussi implacable que la logique des causes » (Becker, 2002 p. 109). En outre, le point de vue des personnes handicapées apporte un éclairage essentiel et remédie à l'injustice épistémique qui les marginalise en les excluant systématiquement des processus par lesquels la société donne un sens au monde (Mladenov et Dimitrova, 2023) – par exemple, lorsque les recherches sur la famille et le handicap privilégient le point de vue des aidantes familiales.

3. Hypothèses

En ce qui concerne les configurations d'emploi, l'hypothèse avancée est la suivante : les couples comportant une personne handicapée ont moins de chances que les couples sans handicap de recourir au modèle biactif, en raison des inégalités d'accès à l'emploi liées au handicap. Ils seraient, en revanche, plus enclins à adopter un modèle mono-actif, reposant sur le seul revenu du ou de la partenaire valide (hypothèse 1). Par ailleurs, les obstacles à l'emploi rencontrés par les personnes handicapées, combinés à la dynamique d'aide conjugale, pourraient augmenter la probabilité d'un modèle sans revenu du travail, dans lequel aucun des deux partenaires n'est en emploi, comparativement aux couples sans handicap (hypothèse 2). Enfin, les couples avec un-e ou deux partenaires

handicapé-es connaîtraient une spécialisation parentale, c'est-à-dire une augmentation de l'emploi chez les pères par rapport aux hommes sans enfant et une diminution de l'emploi chez les mères par rapport aux femmes sans enfant, à l'image de ce qui est observé dans la population générale (hypothèse 3).

Sur le plan des processus décisionnels, dans une perspective de transférabilité des tâches, divers facteurs matériels – tels qu'une plus grande disponibilité temporelle liée à des restrictions professionnelles ou la perception de revenus non marchands via les prestations liées au handicap – pourraient encourager une implication accrue dans les tâches domestiques et parentales et conduire ainsi certaines personnes à se retirer durablement du marché du travail (hypothèse 4). Des facteurs symboliques moduleraient ces effets de manière hétérogène selon les couples : alors que les stigmatisations peuvent entrer en tension avec les stéréotypes de genre et inciter certaines personnes handicapées à adopter des postures alternatives réduisant les inégalités de genre dans la division du travail, les processus de déploiement du genre (*gender display*) et de neutralisation de la déviance (*deviance neutralization*) pourraient au contraire renforcer les normes traditionnelles. Par exemple, des hommes handicapés confrontés à des freins à l'emploi auraient tendance à se concentrer sur la recherche d'un travail, délaissant les responsabilités domestiques et parentales, tandis que des femmes handicapées rencontrant des obstacles dans l'accomplissement de ces tâches redoubleraient d'efforts dans la sphère domestique, quitte à se retirer de l'emploi (hypothèse 5).

II. Méthodologie

Ces hypothèses sont testées à l'aide de méthodes mixtes. La combinaison des méthodes repose ici sur une logique de complémentarité, suivant laquelle chacune d'entre elles éclaire un aspect distinct de la question de recherche, et non sur une logique de triangulation visant à valider les résultats par recoupement entre les approches (Small, 2011). Une analyse de régression réalisée à partir de données d'enquêtes représentatives permet de tester les hypothèses 1 à 3 : elle met en évidence des différences significatives dans les configurations d'emploi selon le statut parental et le statut de handicap de chaque partenaire. Cette analyse se concentre sur le travail rémunéré, en mobilisant des indicateurs standardisés. Les résultats statistiques, issus d'un échantillon représentatif, permettent de tirer des conclusions en matière de validité externe. Ensuite, une analyse thématique des données d'entretiens biographiques permet d'examiner les hypothèses 4 et 5, en mettant en lumière les dimensions matérielles et symboliques des arbitrages vécus par les personnes handicapées au sein du ménage. Cette approche, qui relie travail rémunéré et non rémunéré, explore les processus de décision tels qu'ils sont exprimés dans les récits de vie. Les résultats qualitatifs, issus d'un échantillon diversifié mais non représentatif, n'ont pas une visée de généralisation statistique, mais de transférabilité des

résultats à d'autres contextes (Teddlie et Yu, 2007) et de généralisation analytique (Onwuegbuzie et Collins, 2017).

1. Phase quantitative

Les analyses statistiques s'appuient sur un vaste ensemble de données issues des enquêtes Emploi en continu menées par l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee). Ces enquêtes représentatives portent sur les individus vivant en ménage ordinaire. Chaque ménage est interrogé pendant six trimestres consécutifs, avec un renouvellement par sixième de l'échantillon à chaque vague. Les membres du ménage âgés de 15 à 89 ans doivent remplir un questionnaire individuel. Le jeu de données comprend des informations sur le statut de handicap, le sexe, la composition familiale, ainsi que sur l'emploi et sur d'autres caractéristiques sociodémographiques. Certaines variables, notamment celles relatives au handicap, ne sont recueillies qu'aux vagues 1 et 6.

L'analyse repose sur les données de 2013 à 2019, avec une seule observation retenue par couple (excluant ainsi les observations répétées dans le temps et tout modèle de type panel). Plus précisément, elle exploite les données de la vague 6, en y intégrant les réponses sur le statut de handicap fournies lors de la vague 1. Cette approche permet d'identifier les personnes présentant des limitations depuis au moins 18 mois (voir *infra*). L'échantillon comprend les personnes en âge de travailler (15-64 ans, selon la définition de l'Organisation internationale du travail) et vivant en couple avec un-e partenaire de sexe différent, mariées ou non, à condition que les deux partenaires aient répondu au questionnaire individuel. Sont exclues de l'échantillon les personnes (ou leurs partenaires) en cours d'études ou à la retraite (mesurée par la perception d'une pension de retraite), ainsi que les cas pour lesquels les informations sur le handicap sont manquantes ou incohérentes entre les vagues 1 et 6⁽³⁾. Après appariement des données des deux membres du couple, l'échantillon final comprend 41 824 couples hétérosexuels, soit un total de 83 648 individus vivant en couple.

Les configurations d'emploi au sein des couples sont analysées à l'aide d'une régression logistique multinomiale. Comme cette méthode suppose l'indépendance des alternatives non pertinentes, un test de robustesse est réalisé grâce à un modèle logit combinatoire par paires (*paired combinatory logit model* ou PCL), qui ne repose pas sur cette hypothèse (Koppelman et Wen, 2000). Pour tous les effets étudiés, les résultats sont identiques en matière de signe et de significativité⁽⁴⁾.

(3) Tout changement de réponse sur le statut de handicap entre les vagues 1 et 6 (de « non, pas du tout limité-e » à tout degré de limitation, et inversement) conduit à l'exclusion de l'échantillon. Seules les limitations d'une durée minimale de 18 mois entrent dans le champ de l'étude.

(4) Les résultats du logit combinatoire par paires sont disponibles dans le tableau S.1 de l'annexe en ligne, disponible à l'adresse suivante : <https://doi.org/10.34847/nkl.ebf40k23>.

Les configurations d'emploi au sein du couple (variable dépendante) sont classées en quatre catégories : couples biactifs (les deux partenaires sont en emploi) ; homme pourvoyeur de ressources (seul l'homme est en emploi) ; femme pourvoyeuse de ressources (seule la femme est en emploi) ; couples sans revenu du travail (aucun-e des deux partenaires n'est en emploi).

La principale variable d'intérêt est le statut de handicap du couple. Plusieurs indicateurs peuvent être mobilisés pour définir une population handicapée, notamment les limitations autodéclarées, l'auto-identification comme personne handicapée ou encore les reconnaissances administratives (Ravaud *et al.*, 2002). Dans cette étude, le statut de handicap est mesuré à partir du *Global Activity Limitation Indicator* (GALI), une variable centrale dans les enquêtes européennes, fondée sur la question suivante : « Êtes-vous limité-e, depuis au moins 6 mois, à cause d'un problème de santé, dans les activités que les gens font habituellement ? » (Dauphin et Eideliman, 2021). Cette question présente un haut niveau de sensibilité (Cambois *et al.*, 2015) et permet de graduer les réponses en trois modalités : « Oui, fortement limité-e » ; « Oui, limité-e, mais pas fortement » ; « Non, pas du tout limité-e ». Toutefois, elle englobe aussi bien les limitations durables que les difficultés transitoires, ces dernières étant plus fréquentes et associées à des désavantages socioéconomiques moindres (voir par exemple : Parodi et Sciulli, 2012 ; Mitra, 2018). Pour appréhender les effets systémiques du handicap, cette étude n'inclut que les personnes exposées à des limitations d'activité sur le temps long. Concrètement, sont considérées comme telles les personnes ayant déclaré une limitation aux vagues 1 et 6, ce qui correspond à une durée minimale de 18 mois au moment de la vague 6. À l'instar de précédentes études (Parodi et Sciulli, 2012), les personnes sont classées selon le degré de limitation : limitations modérées (réponse « limité-e, mais pas fortement » aux deux vagues) et limitations sévères (réponse « fortement limité-e » à au moins l'une des deux vagues).

Les statuts de handicap des couples sont classés en six catégories : « aucun-e partenaire avec limitation » ; « homme uniquement avec limitations modérées » ; « homme uniquement avec limitations sévères » ; « femme uniquement avec limitations modérées » ; « femme uniquement avec limitations sévères » ; « deux partenaires avec limitations ». Cette classification répond à des considérations pragmatiques qui visent à reconnaître le handicap comme un continuum (en distinguant les degrés de limitation dans la mesure du possible), tout en tenant compte des contraintes liées à la taille de l'échantillon – notamment le faible nombre de couples où les deux partenaires ont des limitations⁽⁵⁾.

Une autre variable majeure est le statut parental, codé sous forme binaire, qui indique si au moins un-e des deux partenaires vit avec un ou plusieurs enfants de moins de 18 ans.

(5) Des modèles testant une version plus agrégée de cette variable – en regroupant systématiquement les limitations modérées et sévères – produisent des résultats cohérents, avec des effets d'ampleur intermédiaire et des niveaux de significativité similaires.

Les variables de contrôle comprennent : le niveau d'instruction de chaque partenaire (5 catégories) ; leur statut migratoire (3 catégories) ; leur âge et âge au carré ; la perception de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH), utilisée comme indicateur indirect de la présence d'un enfant handicapé (2 catégories) ; enfin, l'année de l'enquête (6 catégories).

L'analyse permet d'estimer les effets du statut de handicap du couple et du statut parental sur le logarithme des rapports de cotes relatifs à chaque configuration d'emploi, en tenant compte de l'ensemble des covariables. Le modèle 1 considère les variables d'intérêt comme indépendantes, tandis que le modèle 2 introduit un effet d'interaction entre le statut de handicap et le statut parental du couple. Les résultats sont considérés comme statistiquement significatifs lorsque les valeurs p sont inférieures à 0,05.

Des probabilités prédites moyennes (*average predicted probabilities*) sont ensuite calculées à partir des modèles, afin de faciliter l'interprétation des résultats, selon une logique contrefactuelle. Chaque probabilité est estimée en produisant, pour chaque observation, des prédictions obtenues en appliquant les coefficients du modèle à une catégorie donnée ou à une combinaison de catégories des variables d'intérêt (par exemple, « homme avec limitations modérées » et « sans enfant de moins de 18 ans »), tout en conservant les autres caractéristiques de l'observation à leur valeur réelle, puis en calculant la moyenne des prédictions ainsi obtenues. Toutes les analyses sont effectuées à l'aide du logiciel R.

2. Phase qualitative

L'analyse qualitative repose sur 37 entretiens biographiques semi-directifs menés en France entre décembre 2019 et juin 2020. Initialement, les entretiens se sont déroulés en présentiel dans six villes de France hexagonale et leurs banlieues. Après le confinement de mars 2020, ils ont été réalisés par téléphone ou visioconférence, ce qui a permis d'atteindre des personnes résidant dans des zones plus variées. Les personnes interrogées sont des adultes de 30 à 55 ans ayant grandi avec une déficience visuelle (20 participant-es) ou un trouble spécifique des apprentissages – dit trouble dys (17 participant-es). Ces deux groupes représentent des sous-populations contrastées se distinguant par plusieurs facteurs : le type de limitations (visuelles ou cognitives) ; la visibilité de la déficience (forte ou faible) ; enfin, la temporalité de leur reconnaissance sociopolitique en tant que handicap (ancienne pour les déficiences visuelles ou seulement depuis la loi de 2005 pour les troubles dys). Ce choix s'appuie sur l'idée que des résultats issus de la comparaison de sous-populations contrastées facilitent l'identification de points communs qui ont plus de chances d'être transférables à l'ensemble des personnes handicapées (Engel et Munger, 2003).

Les annonces de recrutement ont été diffusées en format papier et numérique (gros caractères, braille ou police sans empattement avec interligne 1,5) par le biais d'associations, de centres de formation professionnelle, de boutiques

de matériel spécialisé, de forums et de réseaux sociaux. Les annonces ciblaient des types de déficiences ou troubles spécifiques, mais précisait que l'étude portait sur les personnes ayant grandi avec « des difficultés handicapantes ou des handicaps ».

L'échantillon comprend 20 femmes, 15 hommes et 2 personnes non binaires. Parmi ces personnes, 26 ont déclaré avoir vécu en couple cohabitant dans le passé ou vivre actuellement en couple cohabitant, et 16 ont indiqué avoir un ou plusieurs enfants. Chaque entretien commençait par la remise d'une fiche d'information sur l'étude. Les participant-es étaient ensuite invité-es à raconter leur parcours de vie, en abordant les domaines de l'éducation, de l'emploi, des relations de couple et de la parentalité. Les entretiens ont été enregistrés, puis intégralement retranscrits, constituant un corpus d'environ 1 400 pages, conservé dans une base de données accessible sur demande⁽⁶⁾. L'analyse de ces entretiens suit une approche thématique inductive et sémantique (Braun et Clarke, 2006). Une première mise en série a permis d'identifier les convergences et les divergences entre les personnes enquêtées selon des dimensions clés (par exemple, éducation, conjugalité, parentalité, emploi). Le corpus a ensuite été codé systématiquement à l'aide du paquet logiciel RQDA sous R. Les premières convergences observées ont orienté la définition des thèmes initiaux. Puis les retranscriptions ont été relues de manière itérative, permettant l'ajout progressif de nouveaux codes et leur regroupement en catégories thématiques.

Cet article se concentre sur huit thèmes – au sein de quatre grandes catégories thématiques – en lien avec le travail rémunéré, le travail non rémunéré et leur articulation, afin d'analyser les arbitrages intrafamiliaux et les processus de décision vécus par les participant-es. Les prédominances féminines ou masculines de certaines catégories, notamment celles qui ont trait au travail domestique, sont interprétées comme des résultats empiriques en soi : elles reflètent les différences dans la manière dont les femmes et les hommes évoquent certains sujets dans leur récit de vie, et, par conséquent, la place différente que ces dimensions occupent dans la vie quotidienne selon les rôles de genre.

III. Résultats

1. Configurations d'emploi

Dans les enquêtes Emploi en continu de l'Insee, les configurations d'emploi des couples hétérosexuels apparaissent très différentes selon que ceux-ci comprennent ou non une personne handicapée (tableau I). Comme dans la plupart des sociétés occidentales, plus des trois quarts des couples sans limitations déclarées sont biactifs. Cette proportion chute nettement dès lors qu'une personne déclare des limitations, oscillant entre environ deux tiers (lorsque les

(6) Bouchet C. 2022. Enquête Handicap et destinées sociales : entretiens (1/2), data.sciencespo.fr. <https://doi.org/10.21410/7E4/IIQYAR>

Tableau 1. Statistiques descriptives de l'échantillon des enquêtes Emploi en continu

	Deux partenaires sans limitation	Homme avec limitation modérée	Homme avec limitation sévère	Femme avec limitation modérée	Femme avec limitation sévère	Deux partenaires avec limitations
Configurations d'emploi						
Couple biactif	78,2	65,6	33,8	66,5	41,7	26,8
Homme pourvoyeur de revenus	15,0	11,3	6,3	25,7	49,5	22,0
Femme pourvoyeuse de revenus	4,1	15,9	43,3	3,4	2,0	18,0
Couple sans revenu	2,6	7,2	16,6	4,5	6,8	33,3
Âge des hommes (moyenne)	43,2	47,4	49,4	46,8	47,9	52,1
Âge des femmes (moyenne)	41,0	44,7	46,2	45,6	47,1	50,6
Statut migratoire des hommes						
Ni immigré ni descendant d'immigré-es	80,7	78,9	74,8	83,7	82,2	75,0
Immigré de 1 ^{re} génération	10,7	11,6	15,8	10,5	10,2	17,9
Descendant d'immigré-es de 2 ^e génération	8,6	9,5	9,4	5,8	7,6	7,2
Statut migratoire des femmes						
Ni immigrée ni descendante d'immigré-e	80,5	78,1	75,6	84,5	82,1	75,6
Immigrée de 1 ^{re} génération	11,1	11,6	16,5	9,6	9,1	16,2
Descendante d'immigré-es de 2 ^e génération	8,4	10,3	8,0	6,0	8,8	8,2
Niveau d'instruction des hommes						
Niveau inférieur ou absence d'éducation	15,2	22,7	33,5	17,8	24,7	39,8
Éducation professionnelle	27,1	38,8	39,5	37,9	36,9	39,2
Enseignement secondaire	18,6	15,6	12,2	15,9	15,8	11,2
Enseignement supérieur	38,6	22,0	14,5	27,8	22,0	9,5
Inconnu	0,6	0,8	0,2	0,5	0,6	0,4
Niveau d'instruction des femmes						
Niveau inférieur ou absence d'éducation	13,1	22,7	29,6	20,7	28,2	46,0
Éducation professionnelle	19,8	24,6	27,2	27,0	30,4	30,0
Enseignement secondaire	20,0	18,0	17,7	19,3	18,4	11,9
Enseignement supérieur	46,4	34,3	25,1	31,4	22,6	11,7
Inconnu	0,6	0,4	0,3	1,5	0,3	0,3
Au moins un enfant de moins de 18 ans	66,9	57,6	50,5	50,2	47,9	34,3
Allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH)	0,6	0,3	0,5	0,4	0,9	1,0
Nombre de couples N non pondéré	35 812	996	1 522	1 105	1 529	860
Nombre d'individus N non pondéré	71 624	1 992	3 044	2 210	3 058	1 720
Lecture : Parmi les couples hétérosexuels composés de deux partenaires valides, 38,6 % des hommes ont un diplôme universitaire, contre seulement 9,5 % des hommes vivant dans des couples où les deux personnes sont handicapées.						
Note : Statistiques pondérées présentées en pourcentage, sauf indication contraire.						
Source : Enquêtes Emploi en continu, vagues 2013 à 2019.						

limitations sont modérées et ne concernent qu'un-e seul-e partenaire) et un quart (lorsque les deux partenaires ont des limitations). Le modèle de l'homme pourvoyeur de revenus est plus fréquent dans les couples où la femme présente des limitations, qu'elles soient modérées (25,7 %) ou sévères (49,5 %), contre 15,0 % chez les couples sans limitation. À l'inverse, le modèle de la femme pourvoyeuse de revenus est nettement plus courant lorsque l'homme présente des limitations : 15,9 % en cas de limitations modérées, 43,3 % en cas de limitations sévères et 18,0 % lorsque les deux partenaires sont concerné-es, contre 4,1 % dans les couples sans limitation. Enfin, la configuration sans revenu du travail (aucun-e des deux partenaires n'est en emploi) est surreprésentée dans toutes les situations où au moins un-e partenaire présente des limitations, atteignant un pic de 33,3 % lorsque les deux partenaires ont des limitations.

Ces résultats traduisent des différences de composition : les couples incluant un homme et/ou une femme avec des limitations sont, en moyenne, plus âgés et moins diplômés que leurs homologues sans limitation (tableau 1). En lien avec ces caractéristiques sociodémographiques, la présence d'enfants de moins de 18 ans au domicile est également beaucoup moins fréquente chez les couples comportant un-e ou deux partenaires ayant des limitations⁽⁷⁾. Les modèles de régression logistique multinomiale tiennent compte de ces covariables (tableau 2).

Selon le modèle 1, à caractéristiques contrôlées égales, les couples dans lesquels la femme présente des limitations ont plus de chances de suivre un modèle d'homme pourvoyeur de revenus ou d'absence de revenu du travail qu'un modèle biactif, en comparaison des couples sans limitations. De même, les couples dans lesquels l'homme présente des limitations sont plus susceptibles de suivre un modèle de femme pourvoyeuse de revenus ou d'absence de revenu du travail qu'un modèle biactif. Dans les deux cas, les écarts suivent un gradient : ils sont plus marqués en cas de limitations sévères qu'en cas de limitations modérées. Enfin, les couples où les deux partenaires déclarent des limitations sont plus susceptibles de suivre un modèle d'homme pourvoyeur de revenus, de femme pourvoyeuse de revenus ou d'absence de revenu du travail qu'un modèle de biactivité. Le statut parental et la présence d'un enfant handicapé accentuent ces tendances : les couples ayant au moins un enfant de moins de 18 ans ont plus de chances d'adopter un modèle d'homme pourvoyeur

(7) Par extension, les couples dont au moins un-e des partenaires présente des limitations sont moins susceptibles d'avoir un ou plusieurs enfants cohabitants de tout âge que les couples dont aucun-e des partenaires ne présente de limitations, avec des proportions allant de 52,6 % pour les couples dont les deux partenaires présentent des limitations à 71,4 % lorsque l'homme présente des limitations modérées, contre 77 % pour les couples sans limitations. Ces résultats peuvent s'expliquer par l'âge moyen plus élevé des personnes handicapées interrogées (qui peuvent avoir un ou plusieurs enfants ayant déjà quitté le domicile familial) ou indiquer des comportements différents en matière de fécondité. Si le fait d'avoir un enfant peut être un facteur de sélection plus important pour les couples ayant des limitations, l'application du modèle 2 à la population des parents – en distinguant celles et ceux qui ont un ou plusieurs enfants de moins de 18 ans de celles et ceux qui ont un ou plusieurs enfants plus âgés – donne des résultats identiques en matière de signe de l'effet. Cependant, en raison de la taille réduite de l'échantillon, le coefficient des couples comprenant deux partenaires avec limitations n'est plus significatif, tandis que le coefficient des couples comptant une femme avec limitations sévères n'est significatif qu'au seuil de 0,10 (voir tableau S.2 dans l'annexe en ligne).

Tableau 2. Rapports de risque obtenus par régression logistique multinomiale relatifs aux configurations d'emploi dans les couples hétérosexuels

Réf. = couple biactif	Modèle 1			Modèle 2		
	Homme pourvoyeur de revenus	Femme pourvoyeuse de revenus	Couple sans revenu	Homme pourvoyeur de revenus	Femme pourvoyeuse de revenus	Couple sans revenu
Statut de handicap (réf. = deux partenaires sans limitations)						
Homme avec limitations modérées	0,89 [0,72; 1,10]	4,02 *** [3,35; 4,83]	3,26 *** [2,52; 4,22]	0,95 [0,68; 1,33]	4,11*** [3,20; 5,28]	2,97 *** [1,95; 4,53]
Homme avec limitations sévères	0,93 [0,74; 1,17]	18,09 *** [15,85; 20,65]	11,65*** [9,71; 13,97]	1,04 [0,74; 1,47]	18,18 *** [15,12; 21,86]	13,43 *** [10,27; 17,55]
Femme avec limitations modérées	2,25 *** [1,94; 2,61]	0,88 [0,63; 1,23]	2,64*** [2,00; 3,50]	2,91 *** [2,37; 3,58]	1,00 (0,66; 1,52)	3,51 *** [2,39; 5,14]
Femme avec limitations sévères	7,02 *** [6,24; 7,91]	0,95 [0,68; 1,34]	5,96 *** [4,77; 7,44]	9,43 *** [7,99; 11,12]	1,03 [0,66; 1,61]	7,84 *** [5,78; 10,62]
Deux partenaires avec limitations	3,71 *** [3,03; 4,55]	8,51 *** [6,86; 10,56]	25,48 *** [20,65; 31,44]	4,09 *** [3,15; 5,30]	9,24 *** [7,14; 11,97]	30,76 *** [23,61; 40,09]
Statut parental (réf. = pas d'enfant de moins de 18 ans)						
Au moins un enfant de moins de 18 ans	1,80 *** [1,66; 1,94]	1,00 [0,90; 1,12]	1,79 *** [1,56; 2,07]	1,93 *** [1,78; 2,10]	1,02 [0,90; 1,15]	1,99 *** [1,68; 2,35]
Allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) (réf. = non)						
Oui	2,20 *** [1,64; 2,95]	0,82 [0,41; 1,62]	2,40*** [1,43; 4,03]	2,21 *** [1,65; 2,96]	0,82 [0,42; 1,63]	2,43 *** [1,45; 4,07]
Interactions						
Homme avec limitations modérées x enfant de moins de 18 ans				0,91 [0,59; 1,40]	0,95 [0,66; 1,37]	1,18 [0,69; 2,01]
Homme avec limitations sévères x enfant de moins de 18 ans				0,83 [0,53; 1,31]	1,00 [0,77; 1,29]	0,79 [0,55; 1,13]
Femme avec limitations modérées x enfant de moins de 18 ans				0,61 *** [0,45; 0,82]	0,74 [0,37; 1,48]	0,57* [0,32; 1,00]
Femme avec limitations sévères x enfant de moins de 18 ans				0,55 *** [0,44; 0,70]	0,88 [0,44; 1,76]	0,58* [0,37; 0,90]
Deux partenaires avec limitations x enfant de moins de 18 ans				0,81 [0,54; 1,23]	0,78 [0,49; 1,25]	0,63* [0,41; 0,96]
Constante	0,27 *** [0,24; 0,30]	0,09 *** [0,08; 0,11]	0,08 *** [0,07; 0,10]	0,25 *** [0,22; 0,29]	0,09 *** [0,08; 0,11]	0,08 *** [0,06; 0,10]
N (couples)	41 824			41 824		
N (individus)	83 648			83 648		
AIC	58 632			58 619		
Pseudo R ² McFadden	0,17			0,17		
LRT Modèle 2 vs modèle 1	—			p < 0,001		
Lecture : Selon le modèle 1, les couples dans lesquels l'homme présente des limitations sévères sont environ 18 fois plus susceptibles que les couples de personnes valides d'adopter un modèle de femme pourvoyeuse de revenus par rapport à un modèle biactif (rapport de risque relatif = 18,09).						
Notes : Les variables de contrôle sont l'âge (linéaire et au carré) des hommes et des femmes, leur niveau d'instruction et statut migratoire des hommes et des femmes, ainsi que l'année de l'enquête. AIC = critère d'information d'Akaike. LRT = <i>likelihood-ratio test</i> (test du rapport des vraisemblances).						
Significativité : + p < 0,10; * p < 0,05; ** p < 0,01; *** p < 0,001. Intervalles de confiance à 95 % entre crochets.						
Source : Enquêtes Emploi en continu, vagues 2013 à 2019.						

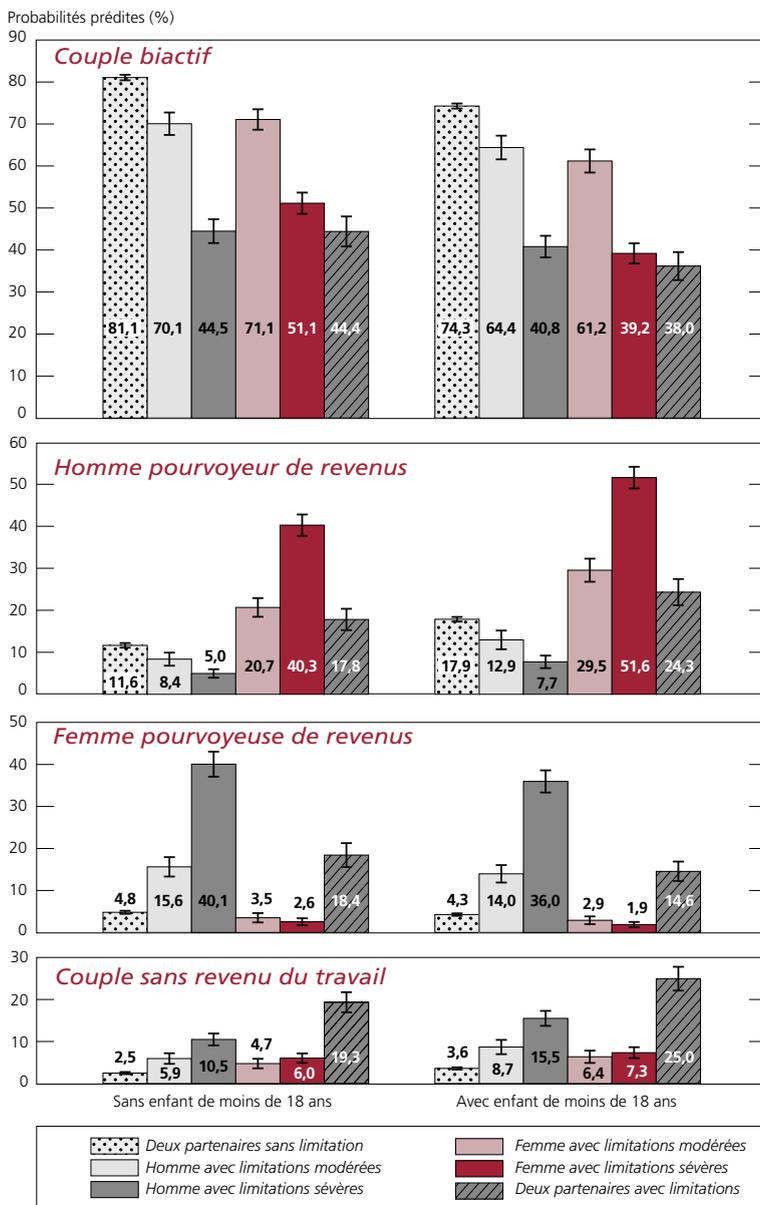
de revenus ou un modèle sans revenu du travail par rapport à une configuration biactive, comparés aux couples sans enfant de cette tranche d'âge ; et ce, *a fortiori* s'ils perçoivent l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé.

La figure 1 présente les probabilités prédites moyennes issues du modèle, exprimées en pourcentages. Parmi les couples sans limitations qui n'ont pas d'enfant de moins de 18 ans, la probabilité de suivre un modèle biactif s'élève à 81,1 %, contre 11,6 % pour le modèle d'homme pourvoyeur de revenus, 4,8 % pour le modèle de femme pourvoyeuse de revenus et 2,5 % pour une situation sans revenu du travail. À l'inverse, la probabilité d'un modèle biactif n'est que de 44,4 % dans les couples sans enfant où les deux partenaires ont des limitations et plafonne respectivement à 70,1 % ou 71,1 % lorsque seul l'homme ou seule la femme présente des limitations modérées. La probabilité de suivre un modèle d'homme pourvoyeur de revenus atteint 40,3 % lorsque la femme présente des limitations sévères (20,7 % en cas de limitations modérées), tandis que la probabilité de suivre un modèle de femme pourvoyeuse de revenus culmine à 40,1 % lorsque l'homme présente des limitations sévères (15,6 % en cas de limitations modérées). Dans les couples sans enfant où les deux partenaires présentent des limitations, ces probabilités sont respectivement de 17,8 % et de 18,4 %. Enfin, la configuration sans revenu du travail est plus probable quand au moins un-e partenaire a des limitations, atteignant 19,3 % lorsque les deux partenaires sont concerné-es. Des tendances similaires sont observées parmi les couples avec un ou plusieurs enfants de moins de 18 ans, mais avec des probabilités de recours au modèle de biactivité plus faibles dans l'ensemble.

Le modèle 2 affine ces résultats en introduisant un effet d'interaction entre le statut de handicap et le statut parental. Cet effet est significatif, comme l'indique le test du rapport de vraisemblance comparant l'ajustement du modèle 1 et l'ajustement du modèle 2 (voir tableau 2). Des effets propres significatifs sont observés pour trois types de couples : les couples où la femme présente des limitations modérées, ceux où elle présente des limitations sévères et ceux dans lesquels les deux partenaires ont des limitations. Pour ces groupes, le fait d'avoir un enfant a moins d'effet sur la probabilité de se trouver sans revenu du travail (par rapport au modèle biactif) et, dans le cas où seule la femme a des limitations, sur la probabilité que l'homme soit seul pourvoyeur de revenus (par rapport au modèle biactif), comparativement aux couples sans limitations.

La figure 2 présente les probabilités prédites moyennes issues du modèle 2. Pour les couples sans limitations, comme dans le modèle 1, la probabilité d'adopter un modèle de biactivité varie fortement selon la présence d'enfants : elle est de 81,6 % chez les couples sans enfant de moins de 18 ans, contre 74 % chez ceux ayant au moins un enfant de cet âge. En revanche, cette différence est beaucoup plus faible chez les couples où la femme présente des limitations modérées (67,5 % sans enfant vs 65,5 % avec enfant) ou des limitations sévères

Figure 1. Probabilités prédites moyennes pour chaque configuration d'emploi (modèle 1)

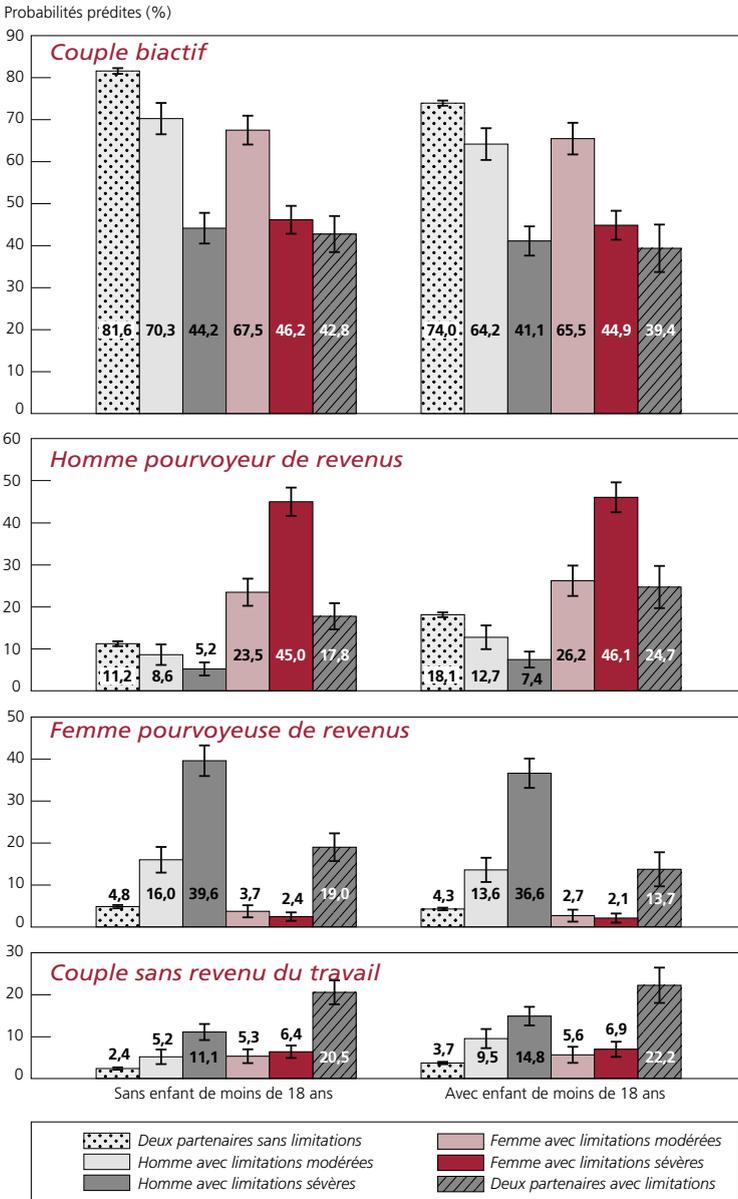


Lecture : Si tous les couples de l'échantillon avaient des clones hypothétiques identiques pour toutes les caractéristiques du modèle 1, à l'exception du statut de handicap et du statut parental, la probabilité moyenne d'être dans une configuration de double revenu serait de 81,1 % pour les couples sans enfant et sans limitations.

Note : Probabilités prédites moyennes tirées du modèle 1 (tableau 2). Les données sont présentées sous forme de pourcentages, avec des intervalles de confiance de 95 %.

Source : Enquêtes Emploi en continu, vagues 2013 à 2019.

Figure 2. Probabilités prédites moyennes pour chaque configuration d'emploi (modèle 2)



Lecture : Si tous les couples de l'échantillon avaient des clones hypothétiques identiques pour toutes les caractéristiques du modèle 1, à l'exception du statut de handicap et du statut parental, la probabilité moyenne d'une configuration de double revenu serait de 81,6 % pour les couples sans enfant et sans limitations.

Note : Probabilités prédites moyennes tirées du modèle 2 (tableau 2). Les données sont présentées sous forme de pourcentages avec des intervalles de confiance de 95 %.

Source : Enquêtes Emploi en continu, vagues 2013 à 2019.

(46,2 % vs 44,9 %), ou encore lorsque les deux partenaires ont des limitations (42,8 % vs 39,4 %). De même, les probabilités que l'homme soit seul pourvoyeur de revenus varient peu selon la présence d'enfants lorsque la femme a des limitations modérées (23,5 % vs 26,2 %) ou des limitations sévères (45 % vs 46,1 %), tandis qu'un écart beaucoup plus net est observé chez les couples sans limitations (11,2 % vs 18,1 %). Les probabilités d'un modèle sans revenu du travail suivent la même logique : elles sont plus proches entre couples avec ou sans enfant lorsque la femme a des limitations modérées (5,3 % vs 5,6 %) ou sévères (6,4 % vs 6,9 %), ou encore lorsque les deux partenaires ont des limitations (20,5 % vs 22,2 %), que parmi les couples sans limitations (2,4 % vs 3,7 %).

Les configurations d'emploi des couples comptant au moins une personne handicapée divergent des schémas classiques de division du travail dans les couples sans handicap. Elles se caractérisent notamment par une moindre spécialisation parentale lorsque la femme ou les deux partenaires présentent des limitations. Ce phénomène est particulièrement prononcé dans les cas de limitations sévères, mais existe même dans les cas de limitations modérées. La section suivante explore les processus qui influencent cette division du travail, en établissant un lien entre le travail rémunéré et le travail non rémunéré.

2. Processus vécus de l'articulation entre travail rémunéré et travail non rémunéré

L'analyse thématique des entretiens révèle les processus vécus qui conduisent les personnes handicapées à s'engager dans des formes de travail rémunéré, de travail domestique et/ou de prise en charge des enfants au sein de leur foyer. Si l'échantillon qualitatif n'est pas représentatif de l'ensemble de la population handicapée en France, il comprend une diversité de profils sociodémographiques (tableau 3). Plus des deux tiers des participants vivaient en couple au moment de l'entretien (18 personnes) ou avaient vécu en couple par le passé (8 personnes), et près de la moitié avaient un ou plusieurs enfants mineurs (14) ou adultes (2).

Huit thèmes, abordés principalement soit par les hommes (2), soit par les femmes (4), ou de manière équilibrée par les femmes et les hommes (2), sont classés en quatre grandes catégories : (a) perception genrée des restrictions ; (b) normes de genre renforcées par le contrôle social ; (c) soutien familial face aux restrictions ; (d) lien entre l'absence de travail rémunéré et le travail non rémunéré (tableau 4). Les deux premières catégories mettent en lumière les expériences subjectives de différentes configurations d'emploi, ainsi que les influences sociales qui les façonnent. La troisième décrit les processus qui permettent de maintenir un modèle biactif dans certains couples comportant un-e partenaire handicapé-e. Enfin, la quatrième interroge les processus menant à des configurations asymétriques (homme pourvoyeur de revenus ou femme pourvoyeuse de revenus).

Tableau 3. Statistiques descriptives de l'échantillon de l'étude qualitative

	Déficiences visuelle (20)	Trouble dys (17)
Genre (auto-identification)	Femmes : 12 Hommes : 8	Femmes : 8 Hommes : 7 Non-binaires : 2
Âge en 2020	Moyenne : 41,6 Min. : 30 Max. : 52	Moyenne : 39,3 Min. : 30 Max. : 55
Statut migratoire	Ni immigré-e ni descendant-e d'immigré-es : 14 Immigré-e de 1 ^{re} génération : 2 Descendant-e d'immigré-es de 2 ^e génération : 4	Ni immigré-e ni descendant-e d'immigré-es : 16 Immigré-e de 1 ^{re} génération : 1
Niveau d'instruction	Éducation professionnelle : 2 Enseignement secondaire : 7 Enseignement supérieur : 11	Niveau inférieur ou absence d'éducation : 1 Éducation professionnelle : 3 Enseignement secondaire : 4 Enseignement supérieur : 9
Emploi	Au chômage ou hors du marché du travail : 8 En emploi : 12	Au chômage ou hors du marché du travail : 6 En emploi : 11
En couple cohabitant	Jamais : 6 Auparavant : 4 Actuellement : 10	Jamais : 5 Auparavant : 4 Actuellement : 8
Partenaire ou dernier/dernière partenaire (le cas échéant)	Partenaire valide : 8 Partenaire handicapé-e : 6	Partenaire valide : 9 Partenaire handicapé-e : 3
Dernière configuration d'emploi dans le couple (le cas échéant)	Couple biactif : 7 Homme pourvoyeur de revenus : 3 Femme pourvoyeuse de revenus : 3 Couple sans revenu du travail : 1	Couple biactif : 7 Homme pourvoyeur de revenus : 3 Femme pourvoyeuse de revenus : 1 Inconnu : 1
Enfant (cohabitant actuellement ou auparavant)	Jamais : 12 18 ans et plus : 1 Moins de 18 ans : 7	Jamais : 9 18 ans et plus : 1 Moins de 18 ans : 7

Lecture : Sur les 20 personnes déficientes visuelles de l'échantillon, 10 vivaient en couple au moment de l'entretien, 4 étaient célibataires mais avaient déjà vécu en couple par le passé et 6 n'avaient jamais vécu en couple.
Note : Pour garantir un meilleur anonymat, le tableau 3 présente les caractéristiques agrégées des participant-es et non une liste pseudonymisée de caractéristiques individuelles. En raison de la petite taille de l'échantillon, les chiffres exacts sont indiqués plutôt que les pourcentages.
Source : Entretiens biographiques semi-directifs menés en France entre décembre 2019 et juin 2020.

3. Une perception genrée des restrictions

Les deux premiers thèmes concernent la perception des restrictions et des obstacles liés au handicap. Le thème 1 (« Perception des restrictions dans les tâches domestiques et parentales ») est principalement évoqué par des femmes, ce qui est cohérent avec les normes sociales attribuant aux femmes la responsabilité principale du travail domestique non rémunéré (Banens et Marcellini, 2015). L'accomplissement de certaines tâches domestiques sans soutien de l'entourage en cas de limitations visuelles soulève des difficultés qui sont mentionnées par 10 des 12 femmes déficientes visuelles interrogées, contre

Tableau 4. Synthèse des catégories et thèmes

Catégorie	Thème	Genre des personnes ayant abordé le thème	Exemple
Perception genrée des restrictions	1. Perception des restrictions dans les tâches domestiques et parentales	Femmes, principalement	Cynthia Vidal : déficiente visuelle, partenaire valide, sans enfant, modèle de couple biactif
	2. Difficultés à contribuer aux dépenses du ménage	Hommes, principalement	Jérôme Poirier : déficient visuel, partenaire valide, père, modèle de femme pourvoyeuse de revenus
Normes de genre renforcées par le contrôle social	3. Rappel à l'ordre par le ou la partenaire	Hommes et femmes	Fabien Jourdan : trouble dys, partenaire valide, père, modèle de couple biactif
	4. Discrédit de la part de personnes inconnues	Femmes, principalement	Émeline Lemaire : déficiente visuelle, célibataire (séparée d'un conjoint handicapé), mère, modèle d'homme pourvoyeur de revenus (couple antérieur)
Soutien familial face aux restrictions	5. Rôle du ou de la partenaire en matière d'emploi	Hommes et femmes	Yacine Kasmi : trouble dys, conjointe valide, père, modèle de couple biactif
	6. Rôle des proches dans les tâches domestiques et parentales	Femmes, principalement	Monica Deslandes : trouble dys, partenaire valide, mère, modèle de couple biactif
Absence de travail rémunéré et travail non rémunéré	7. Travail domestique et parental par nécessité	Femmes, principalement	Marie Zimmerman : déficiente visuelle, célibataire (séparée d'un partenaire valide), mère, modèle d'homme pourvoyeur de revenus (couple antérieur)
	8. Travail domestique et parental de circonstance	Hommes, principalement	Yannick Coulon : déficient visuel, célibataire (séparé d'une partenaire handicapée), père, modèle de femme pourvoyeuse de revenus (couple antérieur)

seulement 2 des 8 hommes. La répartition classique des rôles domestiques façonne ces représentations. Par exemple, Cynthia Vidal⁽⁸⁾, une enseignante déficiente visuelle en couple biactif, dit veiller à ne pas faire peser sur son partenaire valide certaines tâches ménagères qu'elle peine à accomplir, en particulier les tâches subalternes traditionnellement assignées aux femmes.

Pour ce qui est tâches administratives, actuellement je les fais avec mon compagnon. Mais, avant qu'il ne soit là, je le faisais avec [une association]. Donc je... (*elle inspire*) ce que je veux dire, c'est que là, il le fait parce que, ça s'y prête, mais s'il ne pouvait pas le faire, j'aurais continué à le faire avec une tierce personne. [...] Et par exemple, ce n'est pas lui qui fait le ménage ! C'est... parce que j'ai estimé que, de toute façon, moi j'aurais fait appel à quelqu'un [d'une association] pour le ménage. Et comme il m'aide par ailleurs pour le reste... voilà.

En revanche, le thème 2 (« Difficultés à contribuer aux dépenses du ménage ») est spécifiquement associé aux hommes. Bien que les obstacles liés

(8) Les transcriptions des entretiens sont reproduites mot pour mot. Tous les noms mentionnés sont des pseudonymes.

à l'emploi soient mentionnés par des femmes et des hommes, seuls 5 pères – 3 ayant une déficience visuelle et 2 avec des troubles dys – soulignent que ces difficultés les empêchent d'être pourvoyeurs économiques pour leur famille. À l'instar des hommes valides, ces pères considèrent cette responsabilité comme une composante essentielle du « contrat implicite » qui les lie à leur famille (Townsend, 2002). Interrogé sur ses perspectives, Jérôme Poirier, un père déficient visuel sans emploi vivant avec une partenaire valide en emploi, explique que la persistance de sa situation de chômage pourrait compromettre le mode de vie de sa famille, caractéristique des classes supérieures. Il se sent personnellement responsable d'éviter cela :

Le frein, ça pourrait être... l'aspect financier. Besoin d'avoir... à retrouver un revenu équivalent à ce que j'avais avant, quoi. On a une maison à payer, on a... (*il souffle*) les scolarités des enfants [en école privée]... c'est l'immobilier, puis l'éducation qui coûtent cher! Après, manger, bon... Quoi qu'il arrive, vous devez manger, donc...! Après, nous on a fait le choix de manger... correctement. Donc, on mange bio.

4. Des normes de genre renforcées par le contrôle social

Les deux thèmes suivants illustrent la façon dont les représentations genrées des personnes interrogées sont produites et renforcées par le contrôle social exercé par autrui. Le thème 3 (« Rappel à l'ordre par le ou la partenaire ») concerne des femmes dont les partenaires critiquent la qualité du travail domestique ou parental (3 femmes) et des hommes dont les partenaires remettent en cause l'engagement professionnel (2 hommes). Par exemple, Fabien Jourdan, un homme dys vivant en couple biactif, raconte que sa partenaire valide l'a critiqué lorsqu'il est passé d'un poste de cadre bien rémunéré dans le secteur privé – où ses difficultés de lecture rendaient les tâches administratives particulièrement chronophages – à un emploi moins bien payé dans le secteur public. Lors de l'entretien, il se sent toujours tenu de justifier cette décision professionnelle.

J'y laissais ma santé, ma vie, et... c'était trop pour moi. Donc... avec le recul, je ne regrette pas d'avoir fait ce choix. Surtout que, voilà, je ne suis pas dans le besoin... on ne peut pas faire des folies, mais... ça va.

Cependant, comme le montre le thème 4 (« Discrédit par des tiers »), seules des femmes mentionnent avoir été discréditées ou critiquées par des personnes extérieures à leur entourage proche – ce qui reflète l'attention sociale aiguë portée aux femmes, en particulier aux mères (Frederick, 2017). Ainsi, 7 mères évoquent le fait que leurs compétences parentales ont été mises en question par du personnel de crèche, des enseignant-es, des collègues ou même des inconnu-es dans l'espace public. Ces expériences sont particulièrement fréquentes lorsque le handicap est visible (déficience visuelle sévère) ou lorsqu'il est dévoilé (déficience visuelle modérée, trouble dys). Émeline Lemaire, une mère au foyer déficiente visuelle ayant vécu en couple avec un partenaire

handicapé qui était le seul pourvoyeur de revenus, évoque lors de l'entretien certains épisodes auxquels elle a été confrontée :

Attention, mais attention, je vais vous aider (*elle mime une exclamation horrifiée*). Mais en plus vous avez un bébé, ah non, mais mon Dieu comment vous allez traverser ? Et puis, même, quand j'ai eu mes enfants ! Il y a beaucoup de gens qui se permettent de s'adresser à mes enfants comme si je n'étais pas là, quoi ! Ou la réflexion classique : Guide bien ta maman, hein, aide bien ta maman !

Ces commentaires donnent à voir la façon dont les femmes interrogées sont contraintes par les normes dominantes de la maternité. Elles font l'objet d'interventions surprotectrices ou critiques précisément parce qu'elles sont présumées en décalage avec ces standards, perçues comme bénéficiaires de soins davantage que comme pourvoyeuses de soins.

5. Le soutien familial face aux restrictions

Deux autres thèmes renvoient aux arrangements matériels pratiques mis en place au sein des familles, par lesquels les proches des personnes concernées contribuent à atténuer les restrictions rencontrées dans le travail rémunéré ou non rémunéré. Le thème 5 (« Rôle du ou de la partenaire en matière d'emploi ») apparaît dans huit entretiens, avec une représentation relativement équilibrée entre les hommes (3) et les femmes (5). Ce soutien informel peut, par exemple, compenser les obstacles liés à l'accessibilité des transports pour se rendre au travail ou accompagner les démarches liées à la recherche d'un emploi. Yacine Kasmi, un employé dys vivant en couple biactif, relate comment sa partenaire valide l'aide à gérer ses difficultés rédactionnelles, tant pour la constitution de dossiers de candidature que pour la réalisation de certaines tâches professionnelles courantes.

J'ai toujours réussi à sortir mon épingle du jeu. C'est-à-dire, j'ai toujours réussi à... que, on m'aide à faire une lettre de motivation, *et cætera, et cætera*. [...] J'ai ma compagne qui m'aide énormément. Par rapport à... rédiger des courriers... voilà, quand j'ai des choses vraiment importantes à faire.

Le thème 6 (« Rôle des proches dans les tâches domestiques et parentales ») n'apparaît que dans les entretiens avec des femmes. Reflétant le cadrage implicite attribuant par défaut les tâches ménagères et parentales aux femmes, 4 d'entre elles ont indiqué qu'elles recevaient une aide informelle de la part de leur partenaire et/ou d'autres membres de leur entourage (père, belle-mère, sœur, etc.) lorsqu'elles éprouvaient des difficultés dans certaines activités. Monica Deslandes, une professionnelle agricole dys, mère et en couple biactif, décrit un quotidien intense dans lequel elle prend en charge l'essentiel des tâches, y compris les responsabilités supplémentaires liées au handicap de ses enfants – comme les trajets chez l'orthophoniste, la gestion des dossiers administratifs de reconnaissance du handicap ou encore la coordination avec les enseignants. Toutefois, selon ses mots, son mari valide « l'aide » pour certains aspects.

Quand il y a du calcul mental à faire, avec les enfants, c'est [mon mari] qui s'en occupe ! [Concernant mon fils] je préfère que ce soit mon mari qui lui donne ses méthodes, que les miennes, où moi je n'ai pas de méthodes.

6. Lien entre l'absence de travail rémunéré et le travail non rémunéré

Les deux derniers thèmes concernent l'influence réciproque entre l'absence d'emploi rémunéré et l'engagement dans le travail non rémunéré, notamment les tâches domestiques ou parentales. Le thème 7 (« Travail domestique et parental par nécessité ») se manifeste uniquement chez les femmes de l'échantillon, et plus particulièrement chez les mères. Cinq mères – et aucun père – rapportent avoir réduit leur temps de travail pour pouvoir assumer les responsabilités domestiques et parentales, ou avoir renoncé à des opportunités professionnelles jugées incompatibles avec leurs obligations familiales. Marie Zimmerman, une mère de foyer monoparental ayant une déficience visuelle, était mariée à un homme valide et exerçait à temps plein comme employée. Avec l'arrivée de leurs enfants, le couple est progressivement passé d'un modèle biactif à un modèle mono-actif où l'homme est devenu le principal pourvoyeur de revenus. À la naissance de leur fille aînée, elle a opté pour un travail à temps partiel afin de pouvoir faire face au temps supplémentaire nécessaire pour assurer les tâches domestiques avec son handicap :

[À plein temps] c'était quand même très... fatigant. Quand on n'a pas le permis, bon, pour les courses, enfin tout ! Tout est un peu compliqué. [Quand je suis passée à temps partiel] j'avais au moins un jour, en milieu de semaine en plus, où je pouvais... voilà, souffler !

À la naissance de leur seconde fille, son employeur a refusé un nouvel aménagement horaire. Elle a donc démissionné et, pour la première fois de sa vie, a demandé l'allocation aux adultes handicapés (AAH).

Enfin, le thème 8 (« Travail domestique et parental de circonstance ») est spécifique aux hommes. Trois pères expliquent avoir participé activement à la garde et aux soins de leurs enfants lors de périodes d'inactivité professionnelle, quand ces derniers avaient moins de 3 ans, et alors qu'eux-mêmes ne parvenaient pas à retrouver un emploi. Dans deux cas, leur partenaire était alors en emploi. Si ce temps disponible contraint a facilité leur investissement dans des responsabilités parentales, les trois hommes ont néanmoins considéré ce rôle comme temporaire et peu valorisé. Yannick Coulon, un kinésithérapeute déficient visuel, précédemment en couple avec une femme handicapée seule pourvoyeuse de revenus, qualifie même cette période « d'enfer, de dégringolade ». Il dépeint son rôle de père au foyer en termes tragiques : « Mon avenir, c'était lire des bouquins, et vivre de mes allocs, et m'occuper de mon fils ! » S'il manifeste un amour sincère pour ce dernier, il exprime lucidement le sentiment d'échec qu'il a ressenti à dévier du modèle de masculinité auquel il aspirait.

Mon père a travaillé, ma mère était femme au foyer, j'ai été modelé dans ce truc-là. [...] C'était complètement inconscient, c'était « Bah oui, c'est normal, je ramène le pognon à la maison », et puis... Sauf que ce n'est pas du tout comme ça que ça se passait, parce qu'elle avait un travail, qu'elle y tenait énormément, qu'elle gagnait même mieux sa vie que moi... mais qu'à côté de ça, c'était... la cuisine, ce n'est pas son truc ! Donc je me retrouvais à faire la cuisine... Enfin voilà, ça heurtait mon image de... que j'avais intégrée en fait par mon vécu familial.

Dans l'ensemble, cette analyse thématique des entretiens permet d'éclairer plusieurs dynamiques décisionnelles au sein des couples, en lien avec la disponibilité temporelle, les ressources économiques et les normes de genre. La section suivante s'attache à détailler les influences croisées des contraintes matérielles liées au handicap et des rôles de genre traditionnels, à travers une mise en regard des hypothèses initiales.

IV. Discussion

1. Revue des hypothèses

La phase quantitative consacrée aux configurations d'emploi montre que le modèle du couple biactif, typique des couples hétérosexuels dans les sociétés occidentales, est moins répandu parmi les unions dont au moins un-e des partenaires est handicapé-e. Le modèle de l'homme pourvoyeur de revenus est plus fréquent lorsque la femme est handicapée, tandis que le modèle de femme pourvoyeuse de revenus est plus courant lorsque c'est l'homme qui est concerné, ce qui confirme l'hypothèse 1 (voir tableau 5 pour un récapitulatif des hypothèses). Fait notable, cette tendance se vérifie même lorsque la personne handicapée présente des limitations modérées, ce qui suggère un continuum de désavantages. Par ailleurs, les couples comprenant un-e partenaire handicapé-e (homme ou femme) ou dont les deux partenaires sont handicapé-es sont davantage exposés au modèle d'absence de revenus du travail, ce qui corrobore l'hypothèse 2. Ces résultats revêtent une portée socio-économique importante, car les pénalités professionnelles subies par les personnes handicapées et leurs partenaires contribuent substantiellement à la pauvreté de ces populations (Parodi et Sciulli, 2008 ; Palmer, 2011). Enfin, contrairement à l'hypothèse 3, la spécialisation parentale est moins fréquente lorsque la femme ou les deux partenaires sont handicapé-es, par rapport aux couples sans handicap. Dans l'ensemble, le handicap semble remettre en cause plusieurs agencements genrés traditionnels des couples hétérosexuels.

La phase qualitative, fondée sur l'analyse thématique des entretiens biographiques, permet d'identifier les processus à l'œuvre. Conformément à l'hypothèse 4, les restrictions vis-à-vis de l'emploi rencontrées par les personnes handicapées peuvent entraîner des ajustements dans la division du travail au

Tableau 5. Revue des hypothèses

Volet de la question de recherche (méthode employée)	Hypothèse	Validation empirique ?
Configurations d'emploi (régression avec effets d'interaction)	1. Pour les couples avec un-e partenaire handicapé-e, le modèle biactif est moins probable, et le modèle mono-actif reposant sur la personne valide est plus probable que pour les couples sans handicap.	Oui
	2. Pour les couples avec au moins un-e partenaire handicapé-e, le modèle biactif est moins probable, et le modèle sans revenu du travail est plus probable que pour les couples sans handicap.	Oui
	3. Les couples dont l'un ou les deux partenaires sont handicapés connaissent le même schéma de spécialisation parentale que les couples non handicapés.	Non
Processus de décision liant le travail rémunéré et non rémunéré (analyse thématique)	4. En cas de restrictions vis-à-vis de l'emploi, la disponibilité temporelle et les ressources non marchandes favorisent le travail non rémunéré des parents handicapés par rapport au travail rémunéré.	En partie (disponibilité temporelle)
	5. Influences hétérogènes liées aux normes de genre : si, pour certaines personnes handicapées, le rejet des rôles de genre traditionnels peut réduire les inégalités dans la division du travail, pour d'autres, des processus tels que le déploiement du genre et la neutralisation de la déviance peuvent renforcer les rôles traditionnels.	Non

sein de leur couple. Tandis que le travail domestique quotidien freine les possibilités d'emploi des femmes handicapées, les obstacles à l'emploi augmentent la disponibilité des hommes handicapés pour les tâches domestiques et familiales. L'impact économique des prestations (telles que l'allocation aux adultes handicapés) reste limité : les personnes interrogées soulignent qu'elles parviennent à peine à « vivre » d'un montant plafonné à environ 900 euros par mois au moment de l'enquête, une somme insuffisante pour constituer une épargne au profit de leur famille. Un autre processus émerge : face aux obstacles rencontrés, les membres de la famille interviennent fréquemment en soutien aux activités professionnelles ou pour prendre le relais pour certaines tâches domestiques. Ce constat confirme les travaux antérieurs évoquant une redistribution modeste du travail domestique en direction des hommes valides (parmi d'autres proches) (Banens et Marcellini, 2015). Bien que cela n'ait pas été observé directement dans cette étude, il est plausible que, dans certains couples, le temps consacré au soutien d'un-e partenaire handicapé-e se fasse au détriment de l'emploi rémunéré, contribuant ainsi à la configuration « absence de revenu du travail » identifiée dans l'analyse quantitative. De manière plus positive, ce soutien familial pourrait aussi atténuer la pénalité liée à la maternité sur le marché du travail, ce qui pourrait expliquer l'effet d'interaction négatif – observé dans l'analyse statistique – entre les couples comprenant une femme avec limitations et un enfant de moins de 18 ans, vis-à-vis des risques

relatifs que l'homme soit seul pourvoyeur de revenus ou que le couple n'ait aucun revenu du travail.

Enfin, l'hypothèse 5 n'est pas vérifiée : les normes de genre au sein de l'échantillon restent largement ancrées dans une vision traditionnelle des rôles masculins et féminins. Les personnes interrogées semblent avoir intériorisé ces normes dès l'enfance, via le modèle de leurs parents (sans handicap), puis les avoir intégrées durablement sous l'effet de rappels à l'ordre lorsqu'elles s'en éloignaient. Certaines femmes handicapées, face aux restrictions vécues, adoptent même des comportements de « déploiement du genre » (*gender display*), en performant une féminité hégémonique à travers un engagement accru dans les tâches domestiques, au détriment de leur insertion professionnelle. De plus, même lorsque les pratiques dévient ponctuellement des rôles traditionnels – par exemple, lorsqu'une femme handicapée délègue certaines tâches domestiques à son partenaire ou qu'un homme handicapé s'investit dans des responsabilités perçues comme féminines –, les normes de genre dominantes restent omniprésentes comme référence implicite. Ainsi, le handicap vient révéler la puissance des croyances en matière de genre, capables de se maintenir même dans des configurations familiales et sociales atypiques (Ridgeway, 2011).

2. Implications

Ces résultats affinent notre compréhension des modèles de division sexuée du travail en offrant un contrepoint à la perspective dominante centrée sur les personnes valides. Les arbitrages matériels ne se posent pas dans les mêmes termes pour les couples dans lesquels l'un-e des partenaires est handicapé-e, car les limitations rencontrées influencent l'investissement en temps dans le travail rémunéré, le travail domestique et la parentalité.

À partir de cette analyse, le concept de restrictions à la division sexuée du travail permet de mettre en évidence deux dimensions indissociables : les ajustements concrets à la division sexuée du travail en réponse aux contraintes matérielles liées au handicap ; la manière dont ces adaptations sont perçues comme enfreignant des normes de genre elles-mêmes peu contestées.

D'une part, comme le montre l'analyse statistique, les configurations d'emploi sont conditionnées par le handicap dans les couples hétérosexuels, dérogeant ainsi aux schémas traditionnels de genre et de parentalité. Les matériaux qualitatifs indiquent en outre que les freins à l'emploi chez les hommes et au travail domestique chez les femmes contribuent partiellement à atténuer les inégalités dans la division du travail, validant une lecture en termes de transférabilité des tâches (Solaz, 2005).

D'autre part, les ajustements circonstanciels mis en place face aux restrictions ne remettent pas profondément en question les rôles de genre. Les femmes handicapées trouvent souvent des moyens de surmonter les obstacles rencontrés dans le travail non rémunéré : elles assurent les tâches domestiques et parentales – y compris les soins à un enfant handicapé – grâce à de l'aide ou à un

surinvestissement en temps. Ce faisant, elles préservent leur attachement aux rôles domestique et maternel, au prix du maintien d'inégalités de genre. En revanche, certaines barrières à l'emploi se révèlent insurmontables (même avec le soutien des partenaires) et affectent profondément l'identification des hommes handicapés au rôle de pourvoyeur économique, sans leur proposer de rôle alternatif socialement valorisé. Ce décalage entre les pratiques et les représentations enrichit notre compréhension des interactions entre contraintes matérielles et idéologies de genre (Risman, 2018).

Intégrer le handicap dans l'analyse de la division sexuée du travail permet également de faire progresser les recherches sur l'intersectionnalité. Lorsqu'elles n'intègrent pas explicitement le handicap, ces dernières risquent en effet de reproduire un biais implicite excluant les personnes handicapées (Bouchet, 2024), à l'instar des études féministes longtemps centrées sur les seules expériences de femmes blanches de la classe moyenne (West et Fenstermaker, 1995). Des études précieuses ont cherché à corriger ce biais en explorant les croisements entre handicap et genre dans l'emploi (Ballo, 2019 ; Maroto *et al.*, 2019 ; Boudinet, 2024) ou les arrangements d'aide informelle au sein des familles (Banens et Marcellini, 2015 ; Shandra et Penner, 2017 ; Cheneau, 2019). Cet article prolonge leur effort en croisant ces deux dimensions et en les inscrivant au sein des configurations conjugales. Il offre également une meilleure visibilité aux pères handicapés (Kilkey et Clarke, 2010), qui restent très peu étudiés par rapport aux mères handicapées (Grue et Lærum, 2002 ; Frederick, 2017 ; Doé, 2019 ; Malacrida, 2019).

3. Limites

Les données quantitatives et qualitatives de l'étude couvrent la population vivant en ménage ; les résultats ne s'appliquent donc pas aux personnes handicapées vivant en institution. Le fait d'être en couple ou marié constitue un facteur protecteur contre le placement en institution (Bouvier *et al.*, 2011), tandis que les obstacles à la vie conjugale dans ces établissements sont considérables (Giami et de Colomby, 2008). Ainsi, les personnes en couple vivant en institution représentent un groupe très atypique qui méritera d'être étudié en tant que tel.

Malgré la taille importante de l'échantillon, les données quantitatives ne fournissent pas d'informations détaillées sur les types de limitations (mobilité, sensorielles, cognitives, etc.), ni sur le moment de leur apparition. Ces lacunes limitent la possibilité de mener des analyses plus fines par sous-groupes de personnes handicapées.

L'échantillon qualitatif n'est pas issu d'un tirage aléatoire à partir de l'échantillon quantitatif, et n'est donc pas représentatif. Cependant, le critère de recrutement – « des difficultés handicapantes ou handicaps » – recouvre la notion de limitation du questionnaire statistique, ce qui favorise une certaine comparabilité des résultats. De plus, l'échantillon qualitatif se concentre sur les difficultés survenues précocement (à la naissance, durant l'enfance ou à

l'adolescence), ce qui est cohérent avec le volet quantitatif centré sur les limitations durables, tout en appliquant un critère plus strict. Si ce choix permet d'analyser finement des processus de décision inscrits dans le temps long, il ne doit pas occulter les différences majeures entre les personnes ayant des déficiences de survenue précoce et celles les ayant acquises à l'âge adulte, notamment en termes de construction identitaire, de parcours scolaire et de perspectives familiales (Barnartt et Altman, 2016). Par exemple, les limitations survenant avant la formation du couple sont associées à une probabilité plus faible d'être en couple et à un risque accru de séparation, tandis que celles survenant plus tard dans la vie tendent à stabiliser les relations déjà établies (Banens *et al.*, 2007). Par ailleurs, la survenue d'une déficience à l'âge adulte implique un rapport différent à l'emploi et aux revenus. Dans un contexte de conditions de travail inadaptées, le travail lui-même peut devenir source de dégradation de la santé (Barnay, 2016). La possibilité de rester en emploi, ou le type et le montant des revenus de remplacement disponibles, dépendent de l'origine de la déficience (professionnelle ou non), ainsi que des caractéristiques de l'emploi antérieur, telles que le niveau de qualification, le secteur (public/privé) et le niveau de rémunération (Duguet et Le Clainche, 2014 ; Bondoux, 2024). Ces constats appellent donc des recherches qualitatives complémentaires afin de mieux comprendre les processus décisionnels des couples devant l'apparition d'une déficience chez l'un-e des partenaires.

Enfin, ni l'analyse quantitative ni l'analyse qualitative ne visent à établir une relation causale. Les modèles de régression logistique multinomiale ne prennent pas en compte l'hétérogénéité non observée et se concentrent sur la distribution des configurations d'emploi plutôt que sur leur évolution dans le temps. Par conséquent, les résultats statistiques reposent sur des corrélations, avec pour seule certitude le fait que le statut de handicap est antérieur aux configurations d'emploi analysées. De son côté, l'analyse thématique s'inscrit dans un paradigme centré sur les processus plutôt que sur les relations causales (Becker, 1998).

Conclusion

À partir de données recueillies en France, cette étude démontre que les théories classiques de la division sexuée du travail ne sont pas neutres au regard du handicap. Le handicap et le genre interagissent dans la division du travail et façonnent les configurations conjugales et les arbitrages processuels à travers certains arrangements qui bousculent des schémas classiques tout en reproduisant les normes de genre traditionnelles. Cette tension est synthétisée dans le nouveau concept de restrictions à la division sexuée du travail.

Cette recherche vise à encourager des études similaires dans d'autres contextes nationaux, en prenant en compte d'autres paramètres de l'intersectionnalité telles que la classe sociale et les inégalités ethnoraciales. Des

enquêtes mobilisant des données plus précises sur les types spécifiques de limitations (par exemple, cognitives ou motrices) permettraient également de mieux analyser les problématiques rencontrées par les personnes handicapées, dans le travail rémunéré comme dans le travail domestique et parental. Ces orientations de recherche contribueront à clarifier les normes et les conditions d'accès aux différentes formes de travail – rémunéré ou non – au sein des ménages.

Enfin, l'analyse des transformations sociales dans la division du travail nécessite une approche attentive aux enjeux de handicap. Par exemple, le déploiement du télétravail pendant la pandémie de COVID-19 a pu atténuer certaines restrictions professionnelles pour les personnes handicapées (Schur *et al.*, 2020), donc reconfigurer la division du travail au sein de leur foyer selon des modalités différentes de celles observées chez les couples sans handicap (Pailhé *et al.*, 2022). Cet ambitieux programme de recherche ne peut être porté uniquement par les études sur le handicap : il appelle à une relecture critique de la recherche sur la famille, afin qu'elle intègre pleinement le handicap.

Remerciements : Cet article a bénéficié du soutien de l'Agence nationale de la recherche (ANR) et du gouvernement français dans le cadre du programme « Investissements d'Avenir » LABEX LIEPP (ANR-11-LABX-0091, ANR-11-IDEX-0005-02), de l'IdEx université Paris Cité (ANR-18-IDEX-0001) et du projet PRESPOLE (ANR-23-PAVH-0001). Je tiens à remercier Marta Dominguez-Folgueras, Natacha Guay, Juliette Pinon, Carrie Shandra et Myriam Winance, ainsi que le comité de rédaction de *Population*, les évaluateurs ou évaluatrices et l'équipe éditoriale pour leurs commentaires avisés et leur soutien tout au long du processus de publication.



RÉFÉRENCES

- ANAND P., BEN-SHALOM Y. 2014. How do working-age people with disabilities spend their time? New evidence from the American Time Use Survey. *Demography*, 51(6), 1977-1998. <https://doi.org/10.1007/s13524-014-0336-3>.
- ANAND P., DAGUE L., WAGNER K. L. 2022. The role of paid family leave in labor supply responses to a spouse's disability or health shock. *Journal of Health Economics*, 83, 102621. <https://doi.org/10.1016/j.jhealeco.2022.102621>
- BALLO J. G. 2019. Labour market participation for young people with disabilities: The impact of gender and higher education. *Work, Employment and Society*, 34(2), 336-355. <https://doi.org/10.1177/0950017019868139>
- BALLO J. G. 2023. Is the disability wage gap a gendered inequality? Evidence from a 13-year full population study from Norway. *Social Science and Medicine*, 331, 116077. <https://doi.org/10.1016/j.socscimed.2023.116077>
- BANENS M., MARCELLINI A. 2015. Aide entre conjoints. Dynamiques de genre dans les couples adultes avec handicap. *Alter*, 9(2), 87-98. <https://doi.org/10.1016/j.alter.2014.10.001>
- BANENS M., MARCELLINI A., LE ROUX N., FOURNIER S., MENDÈS-LEITE R., THIERS-VIDAL L. 2007. Vie de couple et situation de handicap. *Lettre de la MiRe*, 13, 2-6.
- BARNARTT S. N., ALTMAN B. M. 2016. *Disability and intersecting statuses*. Emerald Group Publishing.
- BARNAY T. 2016. Health, work and working conditions: A review of the European economic literature. *The European Journal of Health Economics*, 17(6), 693-709. <https://doi.org/10.1007/s10198-015-0715-8>
- BAUER J. M., SOUSA-POZA A. 2015. Impacts of informal caregiving on caregiver employment, health, and family. *Journal of Population Ageing*, 8(3), 113-145. <https://doi.org/10.1007/s12062-015-9116-0>
- BECKER H. S. 2002. *Les ficelles du métier. Comment conduire sa recherche en sciences sociales*. La Découverte.
- BIXBY L. E. 2023. Disability is not a burden: The relationship between early childhood disability and maternal health depends on family socioeconomic status. *Journal of Health and Social Behavior*, 64(3), 354. <https://doi.org/10.1177/00221465231167560>
- BLACKSTONE A., STEWART M. D. 2012. Choosing to be childfree: Research on the decision not to parent. *Sociology Compass*, 6(9), 718-727. <https://doi.org/10.1111/j.1751-9020.2012.00496.x>
- BLOM N., HEWITT B. 2020. Becoming a female-breadwinner household in Australia: Changes in relationship satisfaction. *Journal of Marriage and Family*, 82(4), 1340-1357. <https://doi.org/10.1111/jomf.12653>
- BLOSSFELD H.-P., DROBNIC S. 2001. *Careers of couples in contemporary society: From male breadwinner to dual-earner families*. Oxford University Press.
- BONDOUX J. 2024. *Relationships between disability and labour market outcomes in Europe* [Thèse de doctorat, université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (Paris 12)].

- BOUCHET C. 2021a. Handicap et genre dans la formation des couples. Des ressorts sociologiques classiques ? *Revue française des affaires sociales*, 1, 43-68. <https://doi.org/10.3917/rfas.211.0043>
- BOUCHET C. 2021b. Où sont les freins à l'emploi ? Inactivité et chômage parmi les personnes avec une déficience de survenue précoce. *Alter*, 15(4), 282-304. <https://doi.org/10.1016/j.alter.2021.01.002>
- BOUCHET C. 2022. *Enquête Handicap et destinées sociales : entretiens (1/2)*. Data.sciencespo.fr. <https://doi.org/10.21410/7E4/IIQYAR>
- BOUCHET C. 2024. Incorporating disability within intersectional analysis: General challenges and French specificities. *French Politics*. <https://doi.org/10.1057/s41253-024-00270-3>
- BOUDINET M. 2024. *Quand le genre travaille le handicap : enquête sur l'articulation entre handicap et genre sur le marché de l'emploi en France* [Thèse de doctorat, Institut d'études politiques, Paris].
- BOUVIER G., LINCOT L., REBISCOUL C. 2011. Vivre à domicile ou en institution : effets d'âge, de santé, mais aussi d'entourage familial. In *France, portrait social. Édition 2011* (p. 125-134). Insee Références. <https://www.insee.fr/fr/statistiques/1373893?sommaire=1373905>
- BRAUN V., CLARKE V. 2006. Using thematic analysis in psychology. *Qualitative Research in Psychology*, 3(2), 77-101. <https://doi.org/10.1191/1478088706qp063oa>
- BRINES J. 1994. Economic dependency, gender, and the division of labor at home. *American Journal of Sociology*, 100(3), 652+688. <https://doi.org/10.1086/230577>
- CAMBOIS E., GROBON S., ROBINE J.-M., VAN OYEN H. 2015. Faut-il changer la formulation des indicateurs de « limitations d'activité » ? Une comparaison de quatre variantes de formulation du GALI. *Dossiers Solidarité et Santé*, 70, 5-25. <https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/sites/default/files/2020-08/dss70.pdf>
- CARBONNIER C., MOREL N. 2018. *Le retour des domestiques*. Seuil.
- CARTIER M., LETRAIT M., SORIN M. 2018. Travail domestique : des classes populaires conservatrices ? *Travail, genre et sociétés*, 39(1), 63-81. <https://doi.org/10.3917/tgs.039.0063>
- CHENEAU A. 2019. La diversité des formes d'aide et des répercussions de l'aide sur les aidants. *Revue française des affaires sociales*, 1, 91-113. <https://doi.org/10.3917/rfas.191.0091>
- COLLET M., LHOMMEAU B. 2022. Insertion professionnelle selon le handicap et le sexe. *Travail, genre et sociétés*, 48(2), 35-51. <https://doi.org/10.3917/tgs.048.0035>
- DAUPHIN L., EIDELIMAN J.-S. 2021. Élargir les sources d'étude quantitative de la population handicapée : que vaut l'indicateur GALI ? *Les Dossiers de la DREES*, 74. <https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/publications/les-dossiers-de-la-drees/elargir-les-sources-detude-quantitative-de-la-population>
- DERIGNE L., PORTERFIELD S. L. 2017. Employment change among married parents of children with special health care needs. *Journal of Family Issues*, 38(5), 579-606. <https://doi.org/10.1177/0192513X15572368>
- DEUTSCH F. M. 2007. Undoing gender. *Gender and Society*, 21(1), 106-127. <https://doi.org/10.1177/0891243206293577>
- DOÉ M. 2019. La maternité à l'épreuve de la cécité, expériences et pratiques. *Revue française des affaires sociales*, 4, 169-189. <https://doi.org/10.3917/rfas.194.0169>
- DOMINGUEZ-FOLGUERAS M. 2022. It's about gender: A critical review of the literature on the domestic division of work. *Journal of Family Theory and Review*, 14(1), 79-96. <https://doi.org/10.1111/jftr.12447>

- DREES. 2024. *Le handicap en chiffres. Édition 2024*. Panoramas de la DREES. https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/publications-communique-de-presse-documents-de-reference/panoramas-de-la-drees/241128_Panorama_Handicap2024
- DUGUET E., CLAINCHE C. L. 2014. The effect of non-work related health events on career outcomes: An evaluation in the French labor market. *Revue d'économie politique*, 124(3), 437-465. <https://doi.org/10.3917/redp.243.0437>
- ENGEL D. M., MUNGER F. W. 2003. *Rights of inclusion: Law and identity in the life stories of Americans with disabilities*. University of Chicago Press.
- FREDERICK A. 2017. Risky mothers and the normalcy project. *Gender and Society*, 31(1), 74-95. <https://doi.org/10.1177/0891243216683914>
- GERSCHICK T. J., MILLER A. S. 1995. Coming to terms: Masculinity and physical disability. In Sabo D., Gordon D. F. (dir.), *Men's health and illness: Gender, power, and the body* (p. 183-204). Sage Publications. <https://doi.org/10.4135/9781452243757>
- GIAMI A., DE COLOMBY P. 2008. Relations socio-sexuelles des personnes handicapées vivant en institution ou en ménage : une analyse secondaire de l'enquête Handicaps, incapacités, dépendance (HID). *Alter*, 2(2), 109-132. <https://doi.org/10.1016/j.alter.2008.02.002>
- GREENSTEIN T. N. 2000. Economic dependence, gender, and the division of labor in the home: A replication and extension. *Journal of Marriage and Family*, 62(2), 322-335. <https://doi.org/10.1111/j.1741-3737.2000.00322.x>
- GRUE L., LÆRUM K. T. 2002. "Doing motherhood": Some experiences of mothers with physical disabilities. *Disability and Society*, 17(6), 671-683. <https://doi.org/10.1080/0968759022000010443>
- GUPTA S. 2006. Her money, her time: Women's earnings and their housework hours. *Social Science Research*, 35(4), 975-999. <https://doi.org/10.1016/j.ssresearch.2005.07.003>
- GUYARD A., LACHENAL M., IHL S., VAN BAKEL M., FAUCONNIER J., CANS C. 2013. Déterminants et fréquence du non-emploi chez des mères d'enfant en situation de handicap. *Alter*, 7(3), 176-192. <https://doi.org/10.1016/j.alter.2013.03.004>
- JEON S.-H., POHL R. V. 2017. Health and work in the family: Evidence from spouses' cancer diagnoses. *Journal of Health Economics*, 52, 1-18. <https://doi.org/10.1016/j.jhealeco.2016.12.008>
- KILKEY M., CLARKE H. 2010. Disabled men and fathering: Opportunities and constraints. *Community, Work and Family*, 13(2), 127-146. <https://doi.org/10.1080/13668800902923738>
- KOPPELMAN F. S., WEN C.-H. 2000. The paired combinatorial logit model: Properties, estimation and application. *Transportation Research. Part B: Methodological*, 34(2), 75-89. [https://doi.org/10.1016/S0191-2615\(99\)00012-0](https://doi.org/10.1016/S0191-2615(99)00012-0)
- KRAMER K. Z., KRAMER A. 2016. At-home father families in the United States: Gender ideology, human capital, and unemployment. *Journal of Marriage and Family*, 78(5), 1315-1331. <https://doi.org/10.1111/jomf.12327>
- MALACRIDA C. 2009. Performing motherhood in a disablist world: Dilemmas of motherhood, femininity and disability. *International Journal of Qualitative Studies in Education*, 22(1), 99-117. <https://doi.org/10.1080/09518390802581927>
- MALACRIDA C. 2019. Mothering and disability. In Watson N., Roulstone A., Thomas C. (dir.), *Routledge handbook of disability studies* (2^e éd., p. 467-478). Routledge.
- MAROTO M., PETTINICCHIO D., PATTERSON A. 2019. Hierarchies of categorical disadvantage: Economic insecurity at the intersection of disability, gender, and race. *Gender and Society*, 33(1), 64-93. <https://doi.org/10.1177/0891243218794648>
- MARUANI M. 2017. *Travail et emploi des femmes*. La Découverte. <https://doi.org/10.3917/dec.marua.2017.01>

- MITRA S. 2018. *Disability, health and human development*. Palgrave Macmillan.
<https://doi.org/10.1057/978-1-137-53638-9>
- MLADENOV T., DIMITROVA I. 2023. Epistemic injustice as a bridge between medical sociology and disability studies. *Sociology of Health and Illness*, 45(6), 1146-1163.
<https://doi.org/10.1111/1467-9566.13479>
- OECD. 2024. *Society at a glance 2024: OECD social indicators*. OECD Publishing.
<https://doi.org/10.1787/918d8db3-en>
- ONWUEGBUZIE A. J., COLLINS K. M. T. 2017. The role of sampling in mixed methods research: Enhancing inference quality. *Kölner Zeitschrift für Soziologie und Sozialpsychologie*, 69(2), 133-156. <https://doi.org/10.1007/s11577-017-0455-0>
- PAILHÉ A., SOLAZ A. 2008. Time with children: Do fathers and mothers replace each other when one parent is unemployed? *European Journal of Population*, 24(2), 211-236.
<https://doi.org/10.1007/s10680-007-9143-5>
- PAILHÉ A., SOLAZ A. 2012. Durée et conditions de retour à l'emploi des mères après une naissance. *Retraite et société*, 63(2), 51-77. <https://doi.org/10.3917/rs.063.0051>
- PAILHÉ A., SOLAZ A., WILNER L. 2022. Travail domestique et parental au fil des confinements en France : comment ont évolué les inégalités socio-économiques et de sexe ? *Économie et statistiques*, 536-537, 3-35.
<https://doi.org/10.24187/ecostat.2022.536.2086>
- PALMER M. 2011. Disability and poverty: A conceptual review. *Journal of Disability Policy Studies*, 21(4), 210-218. <https://doi.org/10.1177/1044207310389333>
- PARODI G., SCIULLI D. 2008. Disability in Italian households: Income, poverty and labour market participation. *Applied Economics*, 40(20), 2615-2630.
<https://doi.org/10.1080/00036840600970211>
- PARODI G., SCIULLI D. 2012. *Disability and social exclusion dynamics in Italian households* (MPRA Paper No. 42445). Munich Personal RePEc Archive.
- PAYNE D., MCPHERSON K. M. 2010. Becoming mothers. Multiple sclerosis and motherhood: A qualitative study. *Disability and Rehabilitation*, 32(8), 629-638.
<https://doi.org/10.3109/09638280903204708>
- PERRY-JENKINS M., GERSTEL N. 2020. Work and family in the second decade of the 21st century. *Journal of Marriage and Family*, 82(1), 420-453.
<https://doi.org/10.1111/jomf.12636>
- PETTINICCHIO D., MAROTO M. 2017. Employment outcomes among men and women with disabilities: How the intersection of gender and disability status shapes labor market inequality. In Altman B. M. (dir.), *Factors in studying employment for persons with disability* (p. 3-33). Emerald Group Publishing.
- RAVAUD J. F., LETOURMY A., VILLE I. 2002. Identifying the population with disability: The approach of an INSEE survey on daily life and health. *Population*, 57(3), 529-552.
<https://doi.org/10.3917/popu.203.0541>
- RIDGEWAY C. L. 2011. *Framed by gender: How gender inequality persists in the modern world*. Oxford University Press.
<https://doi.org/10.1093/acprof:oso/9780199755776.001.0001>
- RISMAN B. J. 2009. From doing to undoing: Gender as we know it. *Gender and Society*, 23(1), 81-84. <https://doi.org/10.1177/0891243208326874>
- RISMAN B. J. 2018. Gender as a social structure. In Risman B. J., Froyum C. M., Scarborough W. J. (dir.), *Handbook of the sociology of gender* (p. 19-43). Springer.
- RIVERA DREW J. A. 2009. Disability and the self-reliant family: Revisiting the literature on parents with disabilities. *Marriage and Family Review*, 45(5), 431-447.
<https://doi.org/10.1080/01494920903048734>

- ROSENBLUM L. P., HONG S., HARRIS B. 2009. Experiences of parents with visual impairments who are raising children. *Journal of Visual Impairment and Blindness*, 103(2), 81-92. <https://doi.org/10.1177/0145482X0910300207>
- SCHUR L. A., AMERI M., KRUSE D. 2020. Telerwork after COVID: A “silver lining” for workers with disabilities? *Journal of Occupational Rehabilitation*, 30(4), 521-536. <https://doi.org/10.1007/s10926-020-09936-5>
- SHAKESPEARE T. 2013. *Disability rights and wrongs revisited*. Routledge. <https://doi.org/10.4324/9781315887456>
- SHANDRA C. L. 2018. Disability as inequality: Social disparities, health disparities, and participation in daily activities. *Social Forces*, 97(1), 157-192. <https://doi.org/10.1093/sf/soy031>
- SHANDRA C. L., PENNER A. 2017. Benefactors and beneficiaries? Disability and care to others. *Journal of Marriage and Family*, 79(4), 1160-1185. <https://doi.org/10.1111/jomf.12401>
- SHUTTLEWORTH R., WEDGWOOD N., WILSON N. J. 2012. The dilemma of disabled masculinity. *Men and Masculinities*, 15(2), 174-194. <https://doi.org/10.1177/1097184X12439879>
- SMALL M. L. 2011. How to conduct a mixed methods study: Recent trends in a rapidly growing literature. *Annual Review of Sociology*, 37, 57-86. <https://doi.org/10.1146/annurev.soc.012809.102657>
- SOLAZ A. 2005. Division of domestic work: Is there adjustment between partners when one is unemployed? *Review of Economics of the Household*, 3(4), 387-413. <https://doi.org/10.1007/s11150-005-4941-1>
- STEINBRING R., PERALES F., BAXTER J., LAM J. 2024. *Characteristics of male-breadwinner, female-breadwinner and equal-earner households in Australia: The role of couple-level human capital* (LCC Working Paper Series, 2024-11). The University of Queensland. <https://doi.org/10.14264/f39e3d0>
- TEDLIE C., YU F. 2007. Mixed methods sampling. *Journal of Mixed Methods Research*, 1(1), 77-100. <https://doi.org/10.1177/1558689806292430>
- THOMAS C. 1997. The baby and the bath water: Disabled women and motherhood in social context. *Sociology of Health and Illness*, 19(5), 622-643. <https://doi.org/10.1111/j.1467-9566.1997.tb00423.x>
- TOWNSEND N. W. 2002. *Package deal: Marriage, work and fatherhood in men's lives*. Temple University Press. <http://www.jstor.org/stable/j.ctt14bt2mz>
- USDANSKY M. L., PARKER W. M. 2011. How money matters: College, motherhood, earnings, and wives' housework. *Journal of Family Issues*, 32(11), 1449-1473. <https://doi.org/10.1177/0192513X11402953>
- WEST C., FENSTERMAKER S. 1995. Doing difference. *Gender and Society*, 9(1), 8-37. <https://doi.org/10.1177/089124395009001002>
- WEST C., ZIMMERMAN D. H. 1987. Doing gender. *Gender and Society*, 1(2), 125-151. <https://doi.org/10.1177/0891243287001002002>
- WOOD J., MARYNISSEN L. 2019. Who steps back? Dual-earner couples' organization of paid work and leave uptake after childbearing in Belgium. *Population*, 74(3), 303-332. <https://doi.org/10.3917/popu.1903.0323>
- YAVORSKY J. E., KAMP DUSH C. M., SCHOPPE-SULLIVAN S. J. 2015. The production of inequality: The gender division of labor across the transition to parenthood. *Journal of Marriage and Family*, 77(3), 662-679. <https://doi.org/10.1111/jomf.12189>

Abstract**Célia Bouchet • GENDERED WORK RESTRICTIONS: DISABILITY AND THE DIVISION OF LABOR IN FRANCE**

While the gendered division of paid and unpaid work among different-sex couples is known to be shaped by social class and gender, the role of disability remains underexplored. Regression models using French Labor Force Survey data reveal that, compared with couples without limitations, those in which one or both partners have long-lasting limitations are less likely to be dual earners, and those in which the woman has limitations display less gendered specialization in parenthood. A thematic analysis of biographical interviews with 37 disabled adults highlights subjective experiences and decision-making processes regarding paid and unpaid work across different couple employment configurations, as well as the social influences shaping them. Although men's employment restrictions and women's housework restrictions prompt circumstantial adjustments in the division of labor, they do not fundamentally transform gender roles. This tension between material constraints and symbolic norms is encapsulated by introducing the new concept of *gendered work restriction*.

Keywords

disability, division of labor, employment, unpaid work, gender roles, mixed methods

